

**Indicateurs d'activité nationale de 2022
des centres de consultations de
pathologies professionnelles et
environnementales**

**Réseau National de Vigilance et de Prévention des
Pathologies Professionnelles (RNV3P)**

TABLE DES MATIERES

1	PRESENTATION DU RESEAU NATIONAL DE VIGILANCE ET DE PREVENTION DES PATHOLOGIES PROFESSIONNELLES (RNV3P)	7
1.1	Le réseau	7
1.2	Les objectifs	7
1.3	Les données	8
1.4	Le codage des données	8
1.5	Le classement d'expert des Problèmes de santé	8
2	DEFINITIONS DES TERMES UTILISES	9
3	INDICATEURS D'ACTIVITE DES CCPPE ENTRE 2001 ET 2022.....	9
3.1	Chiffres clés 2001-2022	9
3.2	Activités des CCPPE entre 2001 et 2022	10
4	INDICATEURS D'ACTIVITE DES CCPPE EN 2022	13
4.1	PATIENTS VENUS CONSULTER EN CCPPE EN 2022	14
4.2	CONSULTATIONS ENREGISTRÉES PAR LES CCPPE EN 2022	15
4.3	PROBLEMES DE SANTE ENREGISTRES EN 2022	18
4.4	PATHOLOGIES EN RELATION AVEC LE TRAVAIL EN 2022	23
4.5	AVIS DE COMPATIBILITE EN SANTE-TRAVAIL RENDUS EN 2022	45
4.6	DEPISTAGE D'AFFECTIONS EN LIEN AVEC L'EXPOSITION PROFESSIONNELLE EN 2022.....	52
4.7	PATHOLOGIE EN RELATION AVEC L'ENVIRONNEMENT EN 2022	54
5	ANNEXE : Libellé court des regroupements de pathologies au sein du RNV3P et correspondance avec la CIM-10	56

LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX

Tableau 1. Nombre de consultations et de patients enregistrés dans la base entre 2001 et 2022	9
Figure 1 - Principales activités des CCPPE entre 2001 et 2022	10
Figure 2 - Evolution des différents types d'activités des CCPPE	11
Figure 3 - Nombre de PS et répartition du type d'activité selon les CCPPE entre 2001 et 2022	12
Figure 4 - Evolution du nombre de consultations dans les CCPPE entre 2001 et 2022	13
Figure 5 - Evolution du nombre de PS entre 2001 et 2022 et proportion de nouveaux PS et de PS revus	13
Figure 6 - Nombre de patients ayant consulté les CCPPE en 2022 et proportion de nouveaux patients versus patients revus	14
Tableau 2. Age et sexe des patients venus consulter en CCPPE en 2022	15
Figure 7 - Nombre de consultations enregistrées en 2022 par les CCPPE selon les régions	16
Figure 8 - Nombre de consultations enregistrées par les CCPPE en 2022 et proportion de celles concernant de nouveaux patients versus des patients revus	17
Figure 9 - Nombre de consultations enregistrées en 2022 par les CCPPE selon le mode d'adressage des patients	18
Figure 10 - Nombre et pourcentage de consultations en 2022 selon le motif de consultation	18
Figure 11 - Répartition du nombre de PS enregistrés (nouveaux et revus) par les CCPPE en 2022 selon les régions	19
Figure 12 - Nombre de PS enregistrés par CCPPE en 2022 et proportion de nouveaux PS versus PS revus	21
Figure 13 - Pathologies principales (regroupements, n > 3%) associées aux nouveaux PS en 2022 et proportion femmes/hommes	21
Figure 14 - Pathologies principales (regroupements, n > 3%) associées aux nouveaux PS en 2022, selon le sexe	22
Figure 15 - Classement d'experts des nouveaux PS en 2022	23
Tableau 3. Sexe et âge des patients rattachés aux nouvelles PRT en 2022	23
Figure 16 - Pathologies principales (regroupements, n > 3%) associées aux nouvelles PRT enregistrées par les CCPPE en 2022 et proportion femmes/hommes	25
Figure 17 - Pathologies principales (regroupements, n > 3%) associées aux nouvelles PRT enregistrées par les CCPPE en 2022, selon le sexe	25
Figure 18 - Secteurs d'activité (NAF-08 Niveau 1, n > 2%) associés aux nouvelles PRT enregistrées en 2022 et proportion femmes/hommes	26
Figure 19 - Secteurs d'activité (NAF-08 Niveau 1, n > 2%) associés aux nouvelles PRT enregistrées chez les femmes et les hommes en 2022	27
Figure 20 - Secteurs d'activité (NAF-08 Niveau 1, n > 3%) associés aux nouvelles PRT enregistrées en 2022, selon la pathologie principale codée (regroupement, n > 2%)	28

Figure 21 - Secteurs d'activité (NAF-08 Niveau 1, > 2 %) associés aux nouvelles PRT enregistrées en 2022 chez les femmes, selon la pathologie principale codée (regroupement, n > 3 %).....	29
Figure 22 - Secteurs d'activité (NAF-08 Niveau 1, > 2 %) associés aux nouvelles PRT enregistrées en 2022 chez les hommes, selon la pathologie principale codée (regroupement, n > 3 %).....	30
Figure 23 - Pathologies principales associées (regroupement, n > 3%) aux nouvelles PRT enregistrées en 2022, par secteur d'activité.....	31
Figure 24 - Pathologies principales (regroupements, n > 3 %) associées aux nouvelles PRT enregistrées en 2022 chez les femmes, par secteur d'activité (NAF-08 Niveau 1, n > 2 %).....	32
Figure 25 - Pathologies principales (regroupements, n > 3 %) associées aux nouvelles PRT enregistrées en 2022 chez les hommes, par secteur d'activité (NAF-08 Niveau 1, n > 2 %).....	33
Figure 26 - Postes de travail (CITP-08 Niveau 2, n > 2%) associés aux nouvelles PRT enregistrées en 2022 et proportion femmes/hommes.....	34
Figure 27 - Postes de travail associés aux nouvelles PRT enregistrées chez les femmes et les hommes en 2022.....	35
Figure 28 - Postes de travail (CITP-08 Niveau 2, n > 2%) associés aux nouvelles PRT enregistrées en 2022, selon la pathologie principale.....	36
Figure 29 - Postes de travail (CITP-08 Niveau 2, n > 2%) associés aux nouvelles PRT enregistrées en 2022 chez les femmes, selon la pathologie principale.....	37
Figure 30 - Postes de travail (CITP-08 Niveau 2, n > 2%) associés aux nouvelles PRT enregistrées en 2022 chez les hommes, selon la pathologie principale.....	38
Figure 31 - Pathologies principales (regroupements, n > 3 %) associées aux nouvelles PRT enregistrées en 2022, selon le poste de travail (CITP-08 Niveau 2, n > 2 %).....	39
Figure 32 - Pathologies principales (regroupements, n > 3 %) associées aux nouvelles PRT enregistrées en 2022 chez les femmes, selon le poste de travail (CITP-08 Niveau 2, n > 2 %).....	40
Figure 33 - Pathologies principales (regroupements, n > 3 %) associées aux nouvelles PRT enregistrées en 2022 chez les hommes, selon le poste de travail (CITP-08 Niveau 2, n > 2 %).....	41
Figure 34 - Nombre d'exposition de niveau d'imputabilité au moins faible associée aux nouvelles PRT enregistrées en 2022.....	42
Figure 35 - Expositions de type « substances/agent » associées aux nouvelles PRT de type « Pathologies psychiques » enregistrées en 2022 et niveau d'imputabilité.....	42
Figure 36 - Expositions de type « substances/agent » associées aux nouvelles PRT de type « Tumeurs malignes » enregistrées en 2022 et niveau d'imputabilité.....	43
Figure 37 - Expositions de type « substances/agent » associées aux nouvelles PRT de type « Troubles musculosquelettiques et autres pathologies rhumatismales » et niveau d'imputabilité.....	44
Figure 38 - Expositions de type « substance/agent » associées aux nouvelles PRT de type « Maladies respiratoires » enregistrées en 2022 et niveau d'imputabilité.....	44
Figure 39 - Expositions de type « substance/agent » associées aux nouvelles PRT de type « Maladies de la peau » enregistrées en 2022 et niveau d'imputabilité.....	45
Figure 40 - Classement des PS pour lesquels un avis de compatibilité Santé-Travail a été rendu en 2022.....	47

Figure 41 - Postes de travail (CITP-08, Niveau 2, n > 2%) les plus fréquemment associés aux PS avec avis de compatibilité Santé-Travail rendus en 2022	48
Figure 42 - Pathologies principales (regroupements, n > 3%) les plus fréquemment associées aux PS avec avis de compatibilité Santé-Travail rendus en 2022 et proportion femmes/hommes	49
Figure 43 - Pathologies principales (regroupements, n > 3%) associées aux PS avec avis de compatibilité Santé-Travail rendus en 2022, selon le sexe.	50
Figure 44 - Principales expositions (n > 3%) des PS en lien avec l'activité de dépistage d'affections professionnelles en 2022	53
Figure 45 - Classement des PS en lien avec l'activité de dépistage en 2022	53
Tableau 6. Age et sexe des patients concernés par les PRE vues en 2022	54
Figure 46 - Pathologies principales (CIM-10, n > 5%) associées aux PRE vues en 2022.....	55
Figure 47 - Expositions de type « substance/agent » (TEP, niv.2) associées aux PRE vues en 2022	55
Figure 48 - Expositions de type « usage/contexte » (TEP, niv.2) associées aux PRE vues en 2022	56

PREAMBULE

Les données utilisées pour ce rapport sont issues de la base nationale du RNV3P 2001-2022, figée le 12 juillet 2023.

STRUCTURE DU RAPPORT

Ce rapport suit le plan suivant :

1. Présentation du Réseau National de Vigilance et de Prévention des Pathologies Professionnelles (RNV3P) ;
2. Description des données et définition des termes utilisés ;
3. Indicateurs d'activité des Centres de Consultations de Pathologies Professionnelles et Environnementales (CCPPE) de 2001 à 2022, correspondant aux dossiers saisis par les CCPPE durant cette période ;
4. Indicateurs d'activité des CCPPE en 2022, correspondant aux dossiers saisis par les CCPPE en 2022.

1 PRESENTATION DU RESEAU NATIONAL DE VIGILANCE ET DE PREVENTION DES PATHOLOGIES PROFESSIONNELLES (RNV3P)

1.1 Le réseau

Le Réseau National de Vigilance et de Prévention des Pathologies Professionnelles (RNV3P) est simultanément un réseau de compétences en santé au travail et santé environnementale, et une base de données sanitaires. Il réunit l'ensemble des 28 Centres de Consultations de Pathologies Professionnelles et Environnementales (CCPPE) français, dont les données de consultations (données démographiques du patient, pathologies, expositions, secteurs d'activité, professions, imputabilités entre pathologie et exposition, etc...) sont enregistrées dans le système d'information du RNV3P.

L'Anses, en tant qu'animateur du réseau, a pour mission de coordonner les activités du réseau et participe aux travaux scientifiques associés, en partenariat avec la Caisse nationale d'Assurance maladie des travailleurs salariés et indépendants (Cnam), la Caisse centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA), l'Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS), Santé publique France et la Société française de santé au travail (SFST).

L'Anses assure par ailleurs l'organisation et l'animation scientifique du réseau, *via* la coordination de groupes de travail (GT) thématiques composés d'experts nommés à titre personnel par l'Agence.

1.2 Les objectifs

Les principaux objectifs du réseau sont :

- de repérer et décrire les situations professionnelles à risque sanitaire en France et les pathologies environnementales ;
- de repérer des risques sanitaires (expositions et/ou pathologies) professionnels ou environnementaux émergents ou ré-émergents ;
- d'améliorer et harmoniser les pratiques de diagnostic des pathologies liées au travail et à l'environnement.

Les données des CCPPE reflètent un système de recours à l'expertise de médecins spécialistes de la santé au travail et ne sont pas représentatives de l'ensemble des pathologies en lien avec le travail sur le territoire français, le recrutement des patients dépendant principalement des médecins, autres professionnels de la santé ou tiers (p.ex. avocat, association, etc...) qui les y adressent. Ces données sont utiles dans un objectif de vigilance des risques professionnels ou environnementaux, en permettant de repérer et de décrire des situations à risque sanitaire (ré)-émergentes. Instruits par des spécialistes des pathologies en lien avec le travail et l'environnement, les dossiers enregistrés couvrent l'ensemble des pathologies suspectées d'être professionnelles (indépendamment des considérations médico-légales d'indemnisation) ou environnementales et documentent précisément les expositions associées.

1.3 Les données

Au sein du RNV3P, les données recueillies lors de la consultation d'un patient (données individuelles du patient, données médicales issues de l'examen clinique, données relatives aux expositions professionnelles ou environnementales du patient) constituent un problème de santé (PS). L'unité statistique de la base est le PS. Quel que soit le motif de consultation, l'avis du médecin du CCPPE s'intègre dans l'une de ces trois activités :

- Le **diagnostic** de l'origine professionnelle et/ou environnementale de pathologie, avec la question de l'**imputabilité** de l'exposition dans la survenue de la pathologie. Le médecin cherche un éventuel lien entre les expositions professionnelles ou environnementales du patient et sa pathologie. Il estime ensuite la probabilité de lien entre l'affection du patient et chacune des expositions recensées et il attribue à chaque couple « pathologie-exposition » un niveau d'imputabilité de :
 - 0 = Pas de relation ;
 - 1 = faible ou douteux ;
 - 2 = moyen (vraisemblable) ;
 - 3 = fort (très vraisemblable).
- L'**orientation, le maintien ou le retour en emploi**, avec la question de la **compatibilité** entre l'état de santé de la personne et son travail actuel ou envisagé (orientation, reclassement professionnel).
- Le **dépistage des affections professionnelles**, qui consiste à la recherche d'affections précises chez des patients exposés ou ayant été exposés à une exposition identifiée (telle que l'amiante, les poussières de bois, les cancérogènes de vessie ...).

1.4 Le codage des données

Les données recueillies lors de la consultation d'un patient documentent un ou plusieurs PS. Ces données sont codées sur le système informatique du RNV3P selon différents référentiels :

- **Les pathologies principales et secondaires** : selon la Classification Internationale des Maladies, version 10 (CIM-10). Quelques codes spécifiques au RNV3PE existent en cas d'absence de code CIM-10.
- **Les expositions/les nuisances** : selon le Thésaurus des expositions professionnelles (TEP).
- **Les postes de travail** : la Classification Internationale Type des Professions (CITP) est utilisée pour coder le poste en lien avec l'exposition. Depuis 2014, la version de 2008 (CITP-08) est utilisée.
- **Les secteurs d'activité** : la Nomenclature d'Activités Française (NAF) est utilisée pour coder le secteur d'activité de l'entreprise en lien avec l'exposition. Depuis 2014, la version de 2008 (NAF-08) est utilisée.

1.5 Le classement d'expert des Problèmes de santé

A la fin de la consultation, chaque PS est catégorisé selon l'avis du médecin expert en :

- **Pathologie en relation avec le travail (PRT)** : lorsque l'origine professionnelle de la pathologie est envisagée par le médecin. En pratique, cela suppose qu'au moins une des expositions professionnelles du patient a un niveau d'imputabilité supérieur ou égal à faible.

- **Pathologie en relation avec l'environnement** (PRE) : lorsque l'origine professionnelle a été exclue et que l'origine environnementale est envisagée par le médecin. En pratique, cela suppose qu'au moins une des expositions environnementales du patient a un niveau d'imputabilité supérieur ou égal à faible.
- **Pathologie ni professionnelle ni environnementale** (ni PRT ni PRE) : lorsqu'aucune de ces 2 origines n'est envisagée. En pratique, cela suppose l'absence d'exposition ou un niveau d'imputabilité estimé nul pour toutes les expositions identifiées.
- **Problème de compatibilité Santé/Travail** (PCST) : lorsque le médecin se prononce uniquement sur la compatibilité entre l'état de santé du patient et un poste de travail occupé ou envisagé. *Note : Un avis de compatibilité peut également être renseigné pour les PS classé en PRT, PRE ou ni PRT ni PRE.*
- Ou enfin **Absence de pathologie** lorsqu'à l'issue de la consultation, aucune pathologie n'est identifiée par le médecin.

2 DEFINITIONS DES TERMES UTILISES

Le PS est la synthèse du dossier patient qui rassemble des données des fiches « Patient », « Consultation » et « Problème », validé par un médecin senior.

Les termes suivants utilisés dans le rapport sont définis comme suit :

- Un **nouveau patient** est un patient dont la première consultation a été effectuée durant l'année 2022.
- Un **nouveau PS (ou nouvelle PRT)** est un PS (ou PRT) notifié(e) pour la première fois en 2022. L'année de la première consultation du patient rattachée au PS est appelée **année de notification**. Celle-ci sert de critère pour déterminer le statut du PS : « **Nouveau PS** » ou « **PS revu** ».
- Un **PS « vu »** est un PS rattaché à au moins une consultation effectuée au cours de l'année 2022, qu'il soit « nouveau » ou « revu ».

3 INDICATEURS D'ACTIVITE DES CCPPE ENTRE 2001 ET 2022

3.1 Chiffres clés 2001-2022

Entre 2001 et 2022, **579 614 consultations ont été enregistrées dans la base**, soit 26 346 en moyenne par an depuis 2001. Ces consultations concernent **340 620 patients** vus dans les CCPPE. En moyenne depuis 2001, **78,1 % des patients vus chaque année dans les centres sont de nouveaux patients (Erreur ! Source du renvoi introuvable.)**.

Tableau 1. Nombre de consultations et de patients enregistrés dans la base entre 2001 et 2022

579 614 Consultations	Dont 26 346 nouvelles consultations en moyenne par an depuis 2001	53,7 % des consultations concernent l'aide au diagnostic de maladies d'origine professionnelle
-----------------------	---	--

340 620 Patients

En moyenne depuis 2001, 78,1 % des patients vus chaque année sont de nouveaux patients

345 332 PS sont enregistrés pour l'ensemble des patients

3.2 Activités des CCPPE entre 2001 et 2022

3.2.1 Principales activités enregistrées

L'activité des CCPPE est déduite des différents motifs de venue en consultations des patients. Pour chaque PS, le motif retenu est celui de la première consultation du patient rattachée au PS.

L'activité des CCPPE se répartit de la manière suivante (**Erreur ! Référence non valide pour un signet.**) :

- L'activité de diagnostic de l'origine professionnelle ou environnementale d'une pathologie (activité dite d'« Imputabilité ») : **68,2%**
- L'activité en lien avec les avis de maintien, d'orientation ou de retour en emploi (activité dite de « Compatibilité ») : **21,7%**
- L'activité de dépistage professionnel (activité dite de « Suivi de santé ») : **5,8%**
- D'autres activités spécifiques des CCPPE : **4,3%**

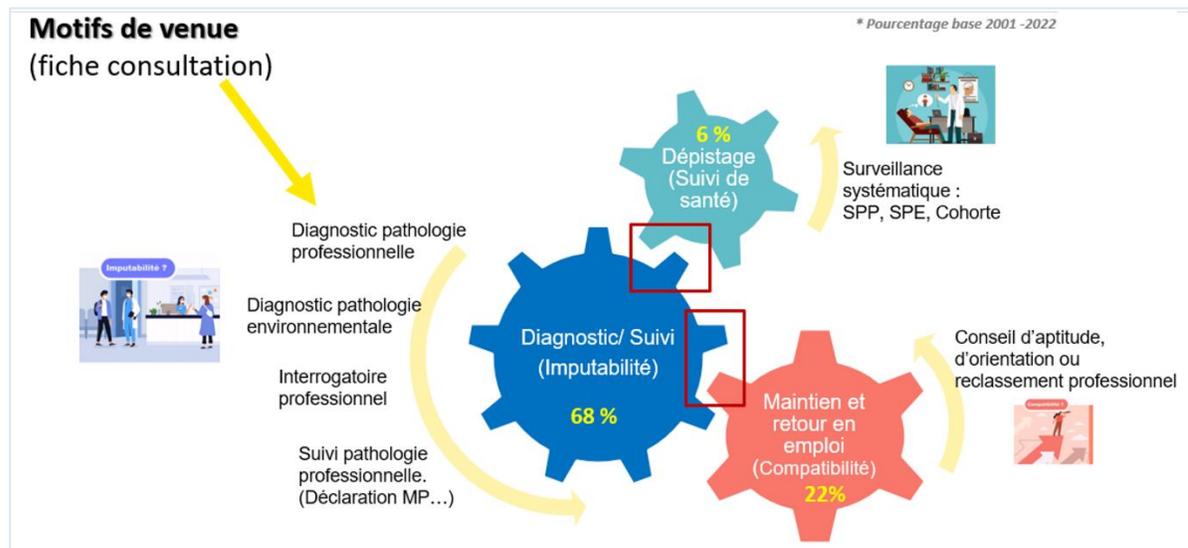


Figure 1 - Principales activités des CCPPE entre 2001 et 2022

3.2.2 Evolution des différentes activités des CCPPE

L'activité de diagnostic de l'origine professionnelle ou environnementale d'une pathologie est la plus représentée dans les données du RNV3P, suivie de l'activité en lien avec le maintien, l'orientation ou le retour en emploi puis de l'activité de dépistage professionnel. Les activités regroupées sous « Autres motifs » sont spécifiques à chaque CCPPE (Figure 2)

L'activité des CCPPE est déduite des différents motifs de venue en consultations des patients. Pour chaque PS, le motif retenu est celui de la première consultation du patient rattachée au PS.

L'activité des CCPPE se répartit de la manière suivante (**Erreur ! Référence non valide pour un signet.**) :

- L'activité de diagnostic de l'origine professionnelle ou environnementale d'une pathologie (activité dite d'« Imputabilité ») : **68,2%**
- L'activité en lien avec les avis de maintien, d'orientation ou de retour en emploi (activité dite de « Compatibilité ») : **21,7%**
- L'activité de dépistage professionnel (activité dite de « Suivi de santé ») : **5,8%**
- D'autres activités spécifiques des CCPPE : **4,3%**

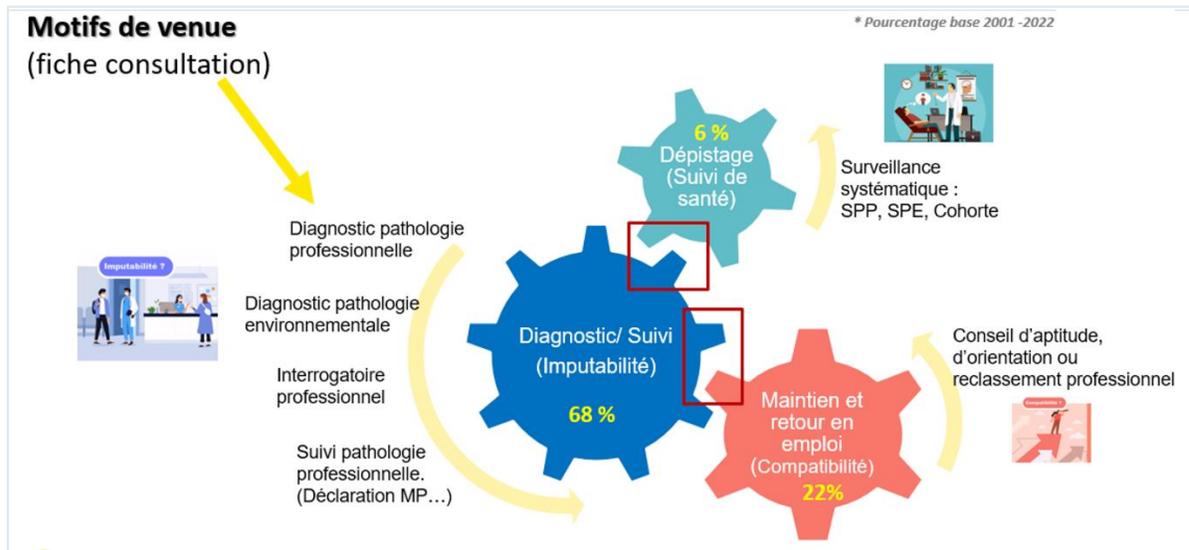


Figure 1).

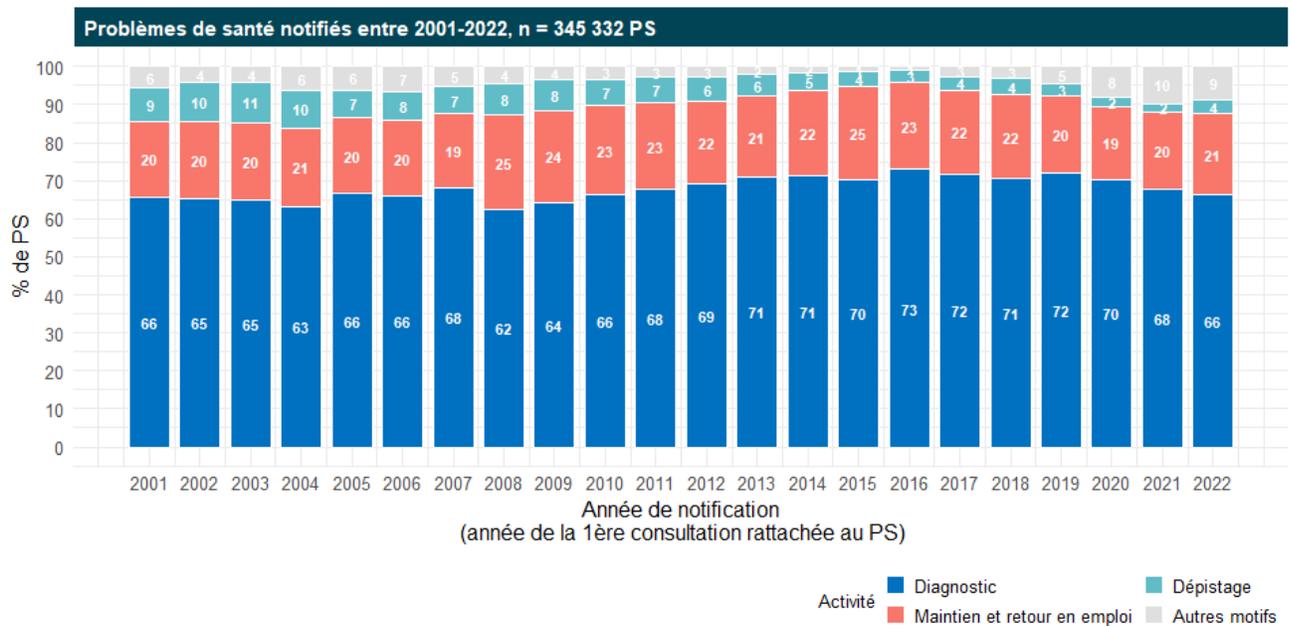


Figure 2 - Evolution des différents types d'activités des CCPPE

Les 5 centres les plus pourvoyeurs de PS entre 2001 et 2022 sont les CCPPE de Bordeaux, Toulouse, Créteil, Paris-Centre (Cochin) et Lille, avec respectivement 34 075 PS, 26 745 PS, 26 380 PS, 24 958 PS et 24 941 PS (Figure 3).

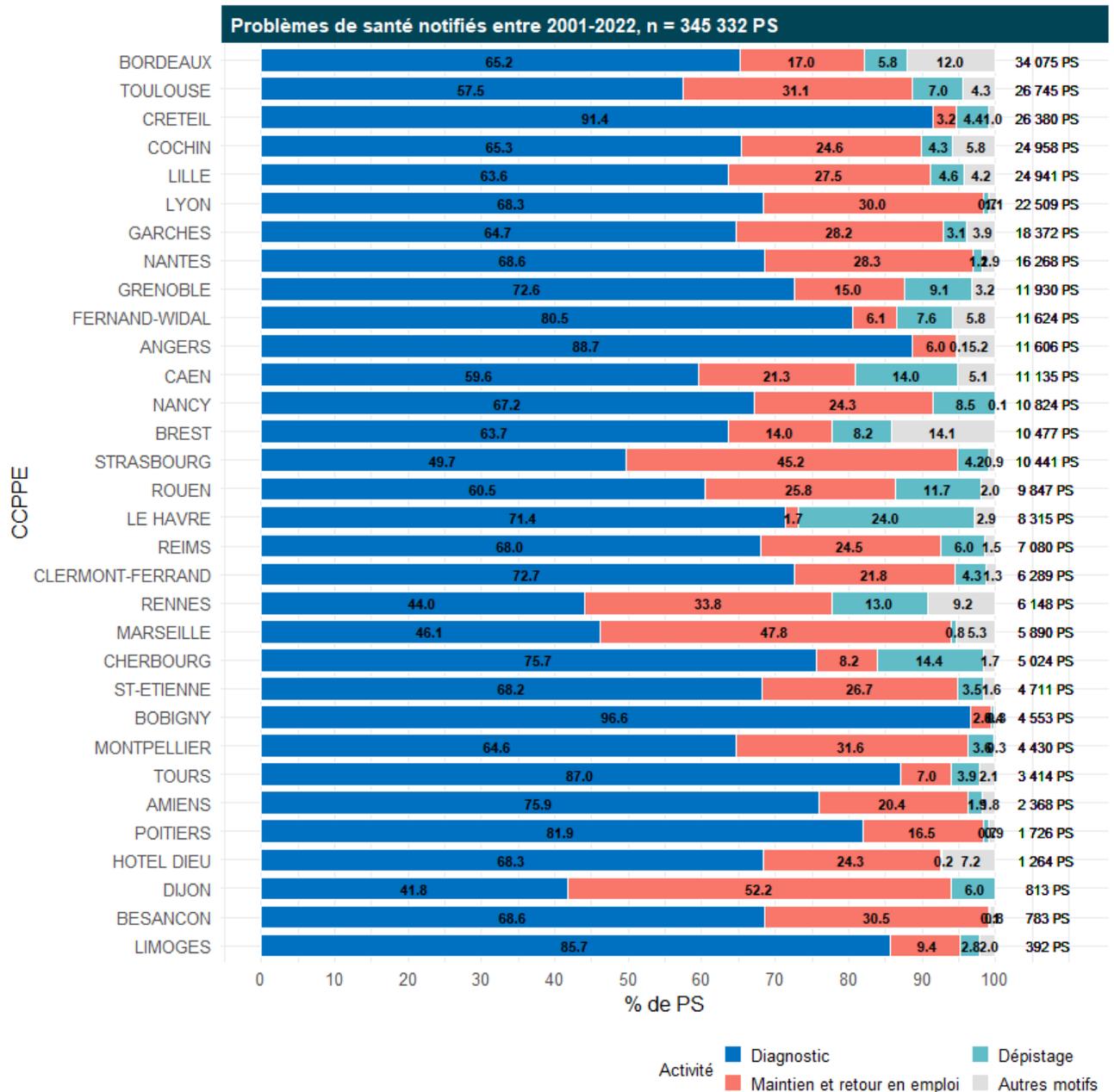


Figure 3 - Nombre de PS et répartition du type d'activité selon les CCPPE entre 2001 et 2022

Le nombre de consultations des CCPPE est passé de 16 793 en 2001 à 29 239 en 2022, avec un pic à 32 056 consultations en 2016. La diminution du nombre de consultations en 2020 s'explique par la crise sanitaire de la Covid-19 (Figure 4).

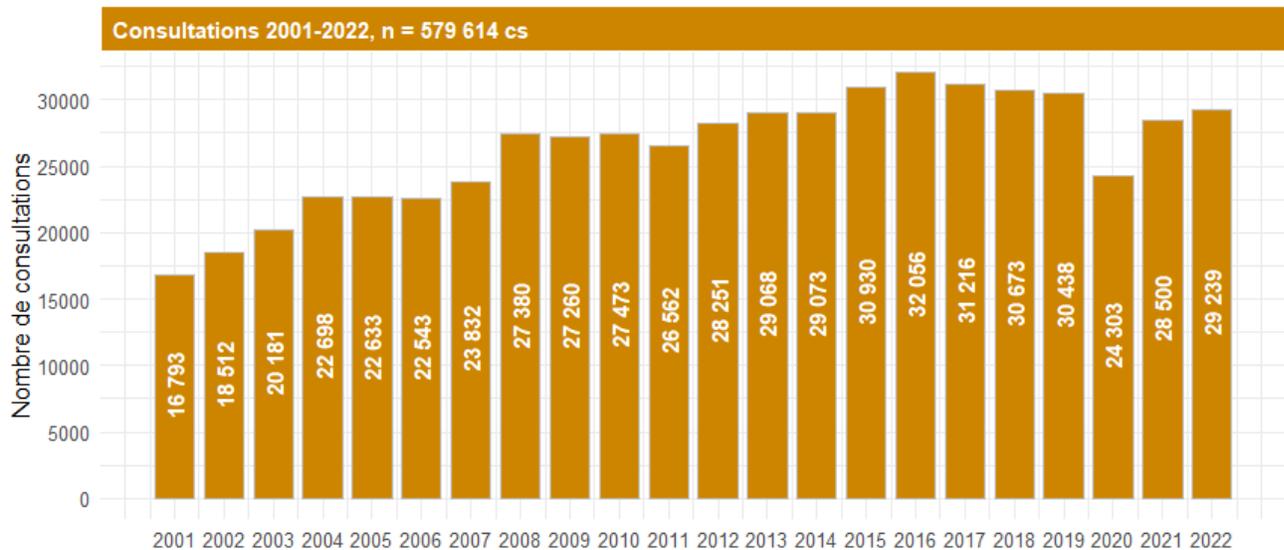


Figure 4 - Evolution du nombre de consultations dans les CCPPE entre 2001 et 2022

En 2001, 9 045 PS ont été enregistrés dans la base nationale par les CCPPE. Le nombre de PS annuel a augmenté progressivement pour atteindre environ 24 000 PS entre 2016 et 2019. Il a diminué à 18 976 PS en 2020, du fait de la crise sanitaire de la Covid-19 et est remonté à 21 770 PS en 2022 (Figure 5).

Entre 2002 et 2022, le pourcentage de PS revus par les CCPPE est compris entre 11% et 23%. Les PS enregistrés par les centres sont donc majoritairement de nouveaux PS (Figure 5).

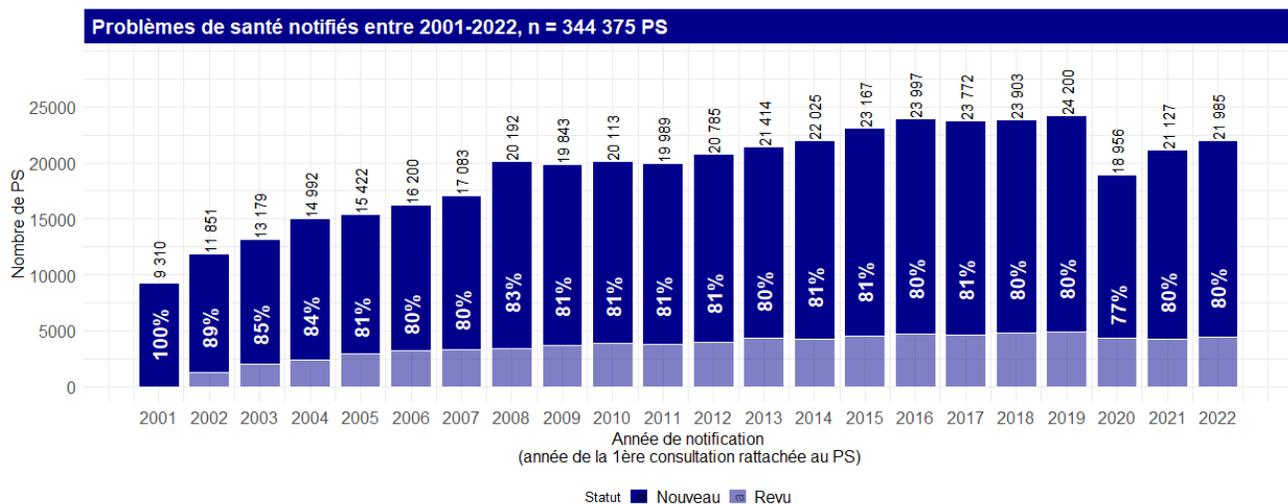


Figure 5 - Evolution du nombre de PS entre 2001 et 2022 et proportion de nouveaux PS et de PS revus

4 INDICATEURS D'ACTIVITE DES CCPPE EN 2022

En 2022, 29 239 consultations et 21 770 PS (17 408 nouveaux PS et 4 362 PS revus) ont été enregistrés par les CCPPE dans la base de données nationale du RNV3P.

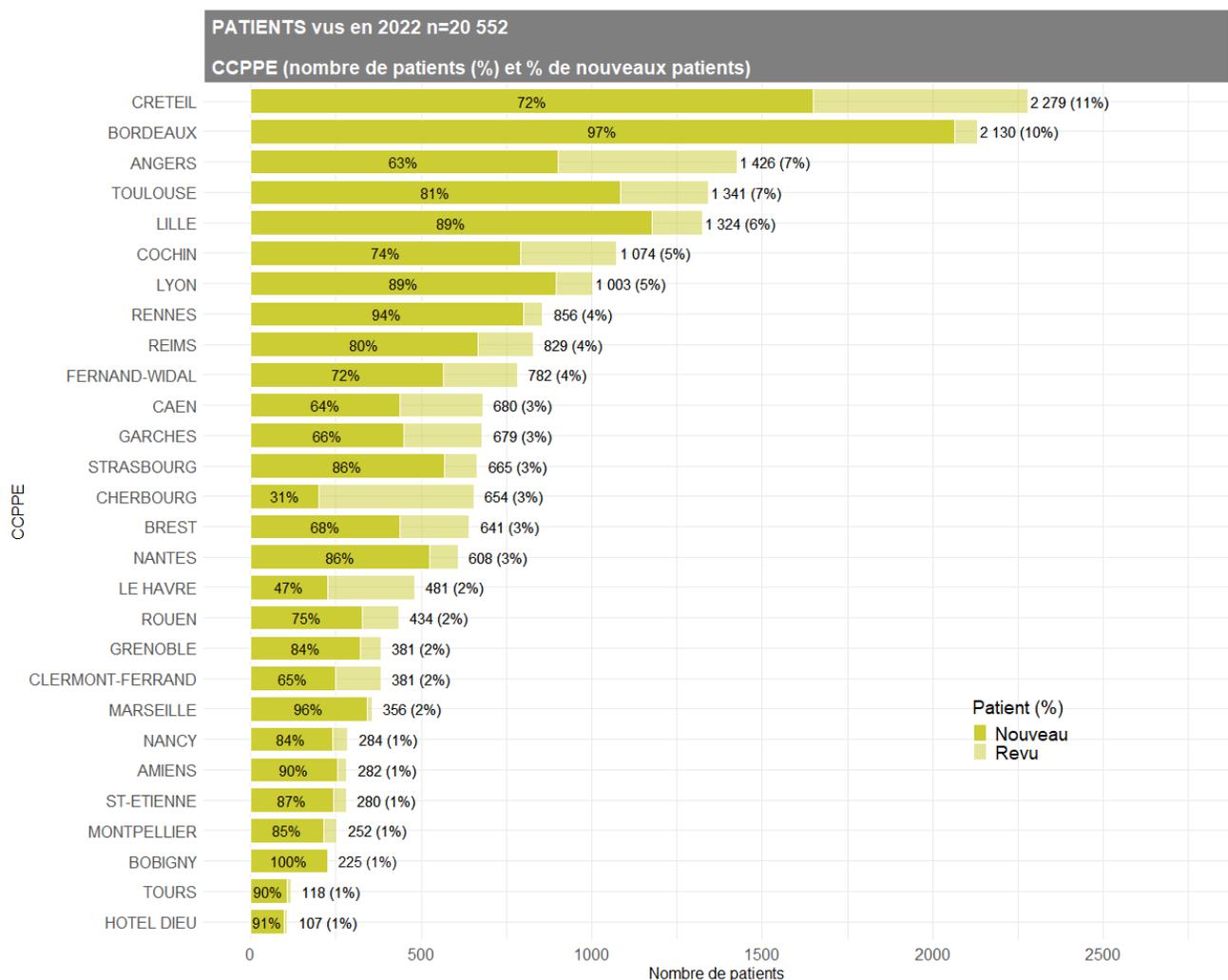
Ces PS concernent 20 552 patients, dont 16 061 sont de nouveaux patients (78%).

Plus de la moitié (59 %) des consultations ont concerné l'aide au diagnostic de l'origine professionnelle d'une affection, avec 54% de consultations dédiées au diagnostic de l'origine professionnelle d'une maladie et 6% dédiées à un interrogatoire professionnel systématique.

4.1 PATIENTS VENUS CONSULTER EN CCPPE EN 2022

4.1.1 Répartition du nombre de patients par CCPPE

Le nombre de patients vus en CCPPE et enregistrés dans la base du RNV3P en 2022 est compris entre 107 et 2 279. La proportion de nouveaux patients vus est comprise entre 31% et 100% (Figure 6).



Note de lecture :

- 2 279 patients ont été vus au CCPPE de Créteil en 2022, représentant 11% des patients vus dans l'ensemble des CCPPE en 2022.
- 72% de ces 2 279 patients sont de nouveaux patients.

Figure 6 - Nombre de patients ayant consulté les CCPPE en 2022 et proportion de nouveaux patients versus patients revus

4.1.2 Age et sexe des patients

Sur les 20 552 patients venus consulter en 2022, 9 250 étaient des femmes (45%) et 11 302 des hommes (55%). L'âge moyen était de 49,5 ans (45,5 ans pour les femmes et 52,7 ans pour les hommes). La catégorie d'âge majoritaire est celle des 50-60 ans, représentant 30% des patients vus en CCPPE en 2022 (Tableau 2).

Tableau 2. Age et sexe des patients venus consulter en CCPPE en 2022

	Femme N = 9250 (45%)	Homme N = 11302 (55%)	Total N = 20552 (100%)
Age (ans)			
Moyenne (± Ecart-type)	45,5 (±13,4)	52,7 (±15,6)	49,5 (±15,1)
Médiane	47	54	51
Min - Max	[0*-95]	[0*-96]	[0*-96]
Catégorie d'âge (ans), n (%)			
(0,10]	4 (0 %)	5 (0 %)	9 (0 %)
(10,20]	225 (2 %)	417 (4 %)	642 (3 %)
(20,30]	1 147 (12 %)	657 (6 %)	1 804 (9 %)
(30,40]	2 038 (22 %)	1 347 (12 %)	3 385 (16 %)
(40,50]	2 176 (24 %)	2 022 (18 %)	4 198 (20 %)
(50,60]	2 655 (29 %)	3 538 (31 %)	6 193 (30 %)
(60,70]	702 (8 %)	1 842 (16 %)	2 544 (12 %)
(70,80]	246 (3 %)	1 182 (10 %)	1 428 (7 %)
(80,90]	52 (1 %)	270 (2 %)	322 (2 %)
(90,100]	4 (0 %)	20 (0 %)	24 (0 %)

*L'âge minimum s'explique par le fait que les consultations puissent porter sur des nouveaux-nés, en raison d'expositions de type environnemental (p. ex. plomb au domicile).

4.2 CONSULTATIONS ENREGISTRÉES PAR LES CCPPE EN 2022

4.2.1 Nombre de consultations enregistrées en 2022 par région

Sur les 29 239 consultations enregistrées en 2022, 34% proviennent des CCPPE localisés en Ile de France (CCPPE de Créteil, Bobigny, Garches, Paris-centre, Hôtel-Dieu et Fernand-Widal), 12,9% proviennent des CCPPE localisés en Normandie (CCPPE de Caen, le Havre et Rouen), 8,5% proviennent des CCPPE localisés en Pays de la Loire (CCPPE d'Angers et Nantes), 8,2% proviennent des CCPPE localisés en Occitanie (CCPPE de Toulouse et Montpellier), 7,7% proviennent des CCPPE localisés dans le Grand-Est (CCPPE de Reims, Nancy et Strasbourg), 7,6% proviennent des CCPPE localisés en Auvergne-Rhône-Alpes (CCPPE de Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon et Saint-Etienne), 7,3% proviennent du CCPPE localisé en Nouvelle-Aquitaine (CCPPE de Bordeaux), 6,3% proviennent des CCPPE localisés dans les Hauts-de-France (CCPPE d'Amiens et Lille), 5,7% proviennent des CCPPE localisés en Bretagne (CCPPE de Brest et Rennes), 1,4% proviennent des CCPPE localisés en Provence-Alpes-Côte d'Azur (CCPPE de Marseille) et 0,4% proviennent du CCPPE de Tours en Centre Val de Loire. Aucun CCPPE n'est localisé en 2022 dans les régions de Bourgogne-Franche-Comté, Corse et d'Outre-mer (Figure 7).

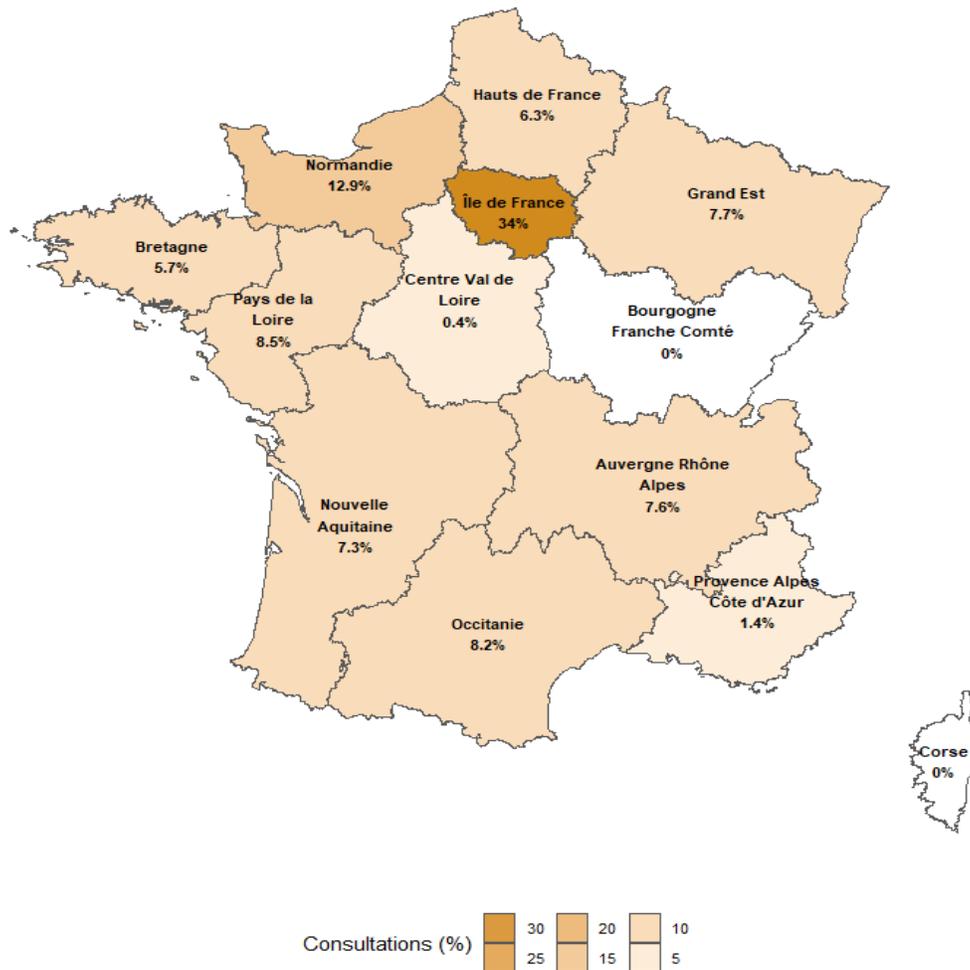
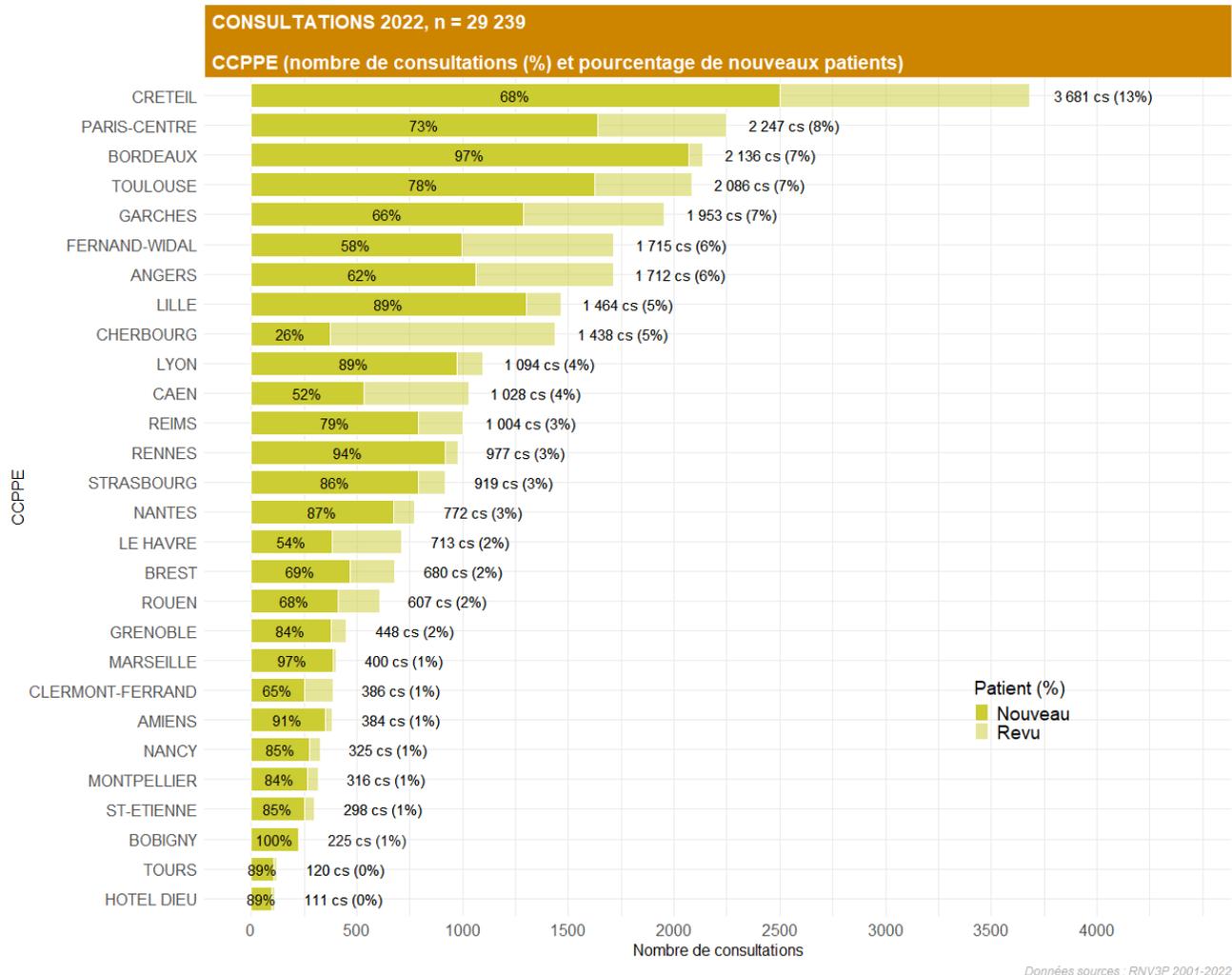


Figure 7 - Nombre de consultations enregistrées en 2022 par les CCPPE selon les régions

4.2.2 Nombre de consultations enregistrées en 2022 par CCPPE

Le nombre de consultation enregistrées par chaque CCPPE en 2022 est compris entre 3 681 (CCPPE de Créteil) et 111 (CCPPE Hôtel-Dieu dédié aux troubles du sommeil et de la vigilance). Hormis pour le CCPPE de Cherbourg, ces consultations concernent en majorité des nouveaux patients (Figure 8).



Note de lecture :

- 3 681 consultations ont été enregistrées par le CCPPE de Créteil en 2022, représentant 13% des consultations enregistrées par l'ensemble des CCPPE en 2022.
- 68% de ces 3 681 consultations concernent de nouveaux patients.

Figure 8 - Nombre de consultations enregistrées par les CCPPE en 2022 et proportion de celles concernant de nouveaux patients versus des patients revus

4.2.3 Nombre de consultations enregistrées en 2022 par les CCPPE selon le mode d'adressage des patients

En 2022, la majorité des consultations ont concerné des patients adressés au CCPPE par un médecin hospitalier (26%), un médecin du travail (25%) ou un médecin généraliste (14%). Huit % des consultations concernent des patients venus de leur propre initiative (Figure 9).

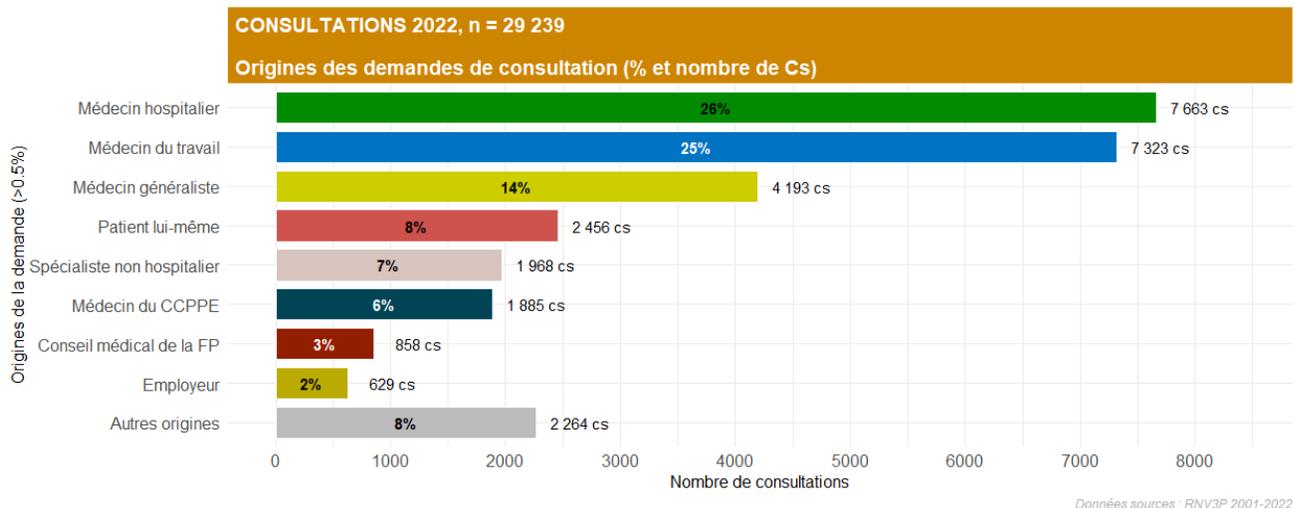


Figure 9 - Nombre de consultations enregistrées en 2022 par les CCPPE selon le mode d'adressage des patients

4.2.4 Nombre de consultations enregistrées en 2022 par les CCPPE selon le motif de consultation du patient

En 2022, la majorité des consultations effectuées dans les CCPPE ont pour motif l'aide au diagnostic d'une pathologie d'origine professionnelle (45%), suivi par des demandes d'avis de compatibilité santé-travail (26 %) et par un suivi de pathologie d'origine professionnelle (17%). Cinq % des consultations enregistrées ont pour motif le diagnostic de l'origine environnementale d'une pathologie (Figure 10).

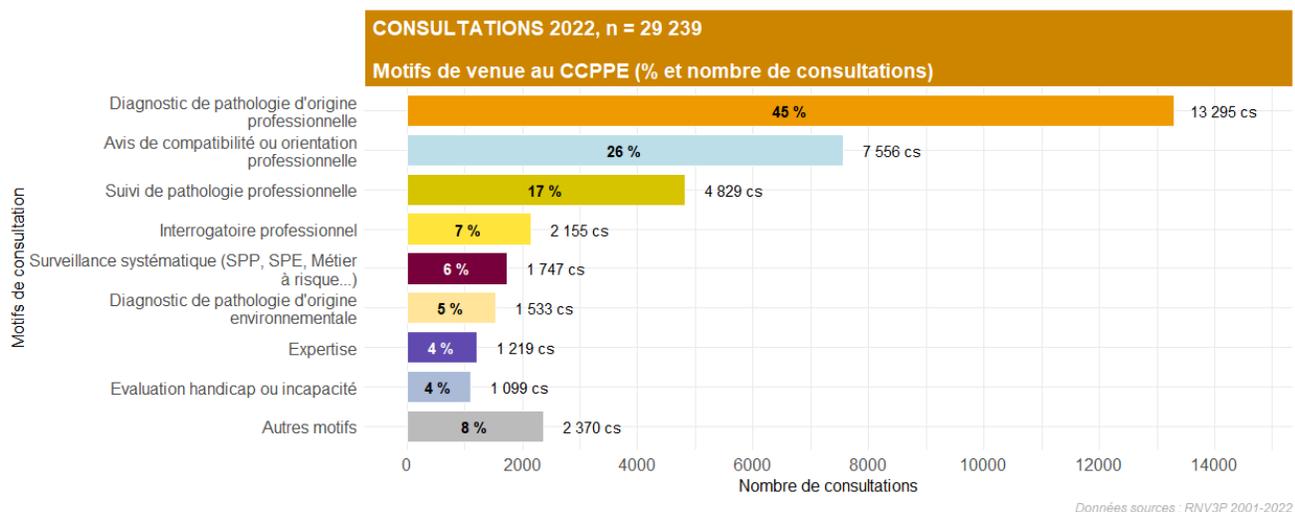


Figure 10 - Nombre et pourcentage de consultations en 2022 selon le motif de consultation

4.3 PROBLEMES DE SANTE ENREGISTRES EN 2022

4.3.1 Problèmes de santé enregistrés en 2022 par région

Sur les 21 770 PS enregistrés en 2022 (nouveaux PS et PS revus), 23,9% proviennent des CCPPE localisés en Ile de France (CCPPE de Créteil, Bobigny, Garches, Paris-centre, Hôtel-Dieu et Fernand-Widal), 12% proviennent

du CCPPE localisé en Nouvelle-Aquitaine (CCPPE de Bordeaux), 10,5% proviennent des CCPPE localisés en Auvergne-Rhône-Alpes (CCPPE de Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon et Saint-Etienne), 9,2% proviennent des CCPPE localisés dans le Grand-Est (CCPPE de Reims, Nancy et Strasbourg), 9,1% proviennent des CCPPE localisés dans les Hauts-de-France (CCPPE d'Amiens et Lille), 8,9% proviennent des CCPPE localisés en Pays de la Loire (CCPPE d'Angers et Nantes), 8,2% proviennent des CCPPE localisés en Normandie (CCPPE de Caen, le Havre et Rouen), 8,1% proviennent des CCPPE localisés en Occitanie (CCPPE de Toulouse et Montpellier), 7,4 % proviennent des CCPPE localisés en Bretagne (CCPPE de Brest et Rennes), 2,1% proviennent des CCPPE localisés en Provence-Alpes-Côte d'Azur (CCPPE de Marseille) et 0,7% proviennent du CCPPE de Tours en Centre Val de Loire (

Figure 11).

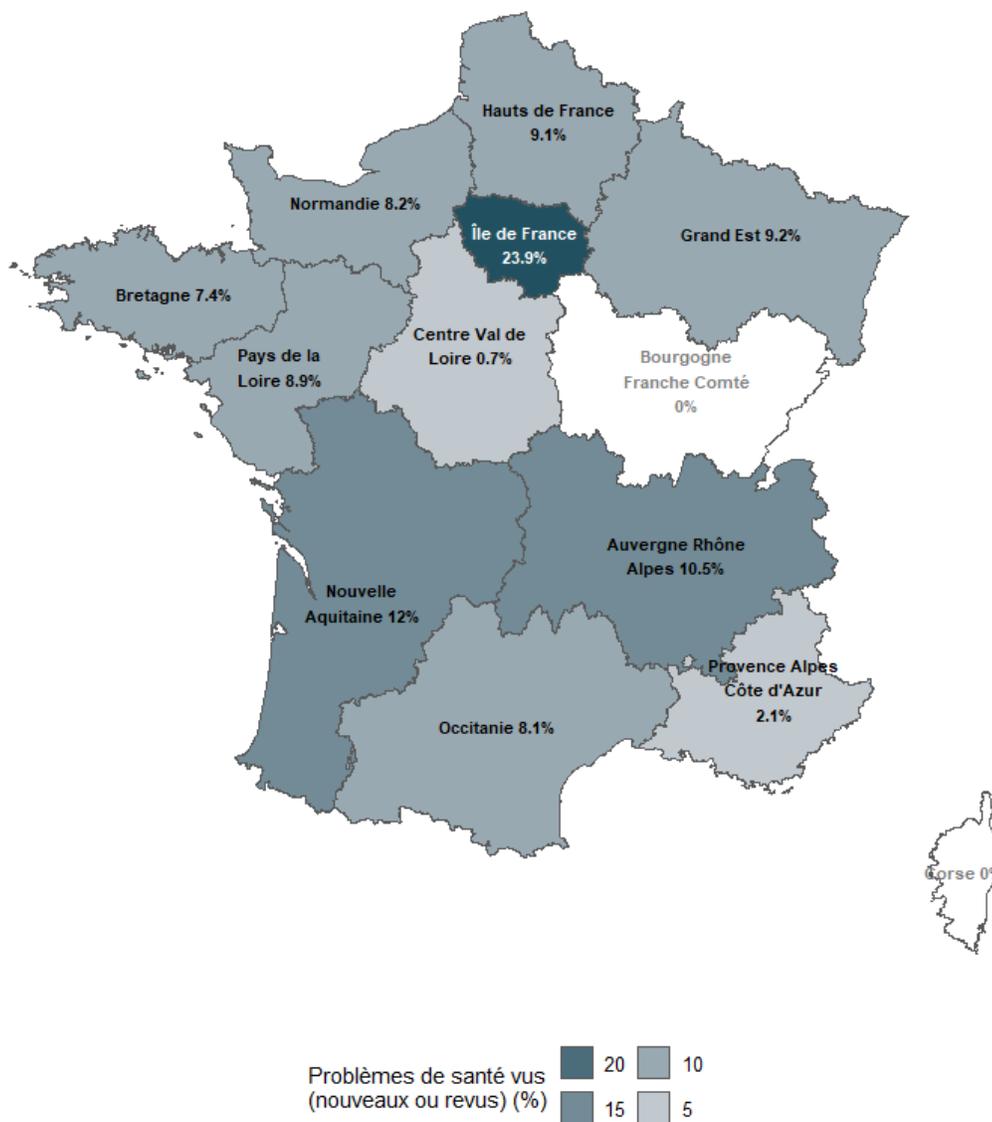
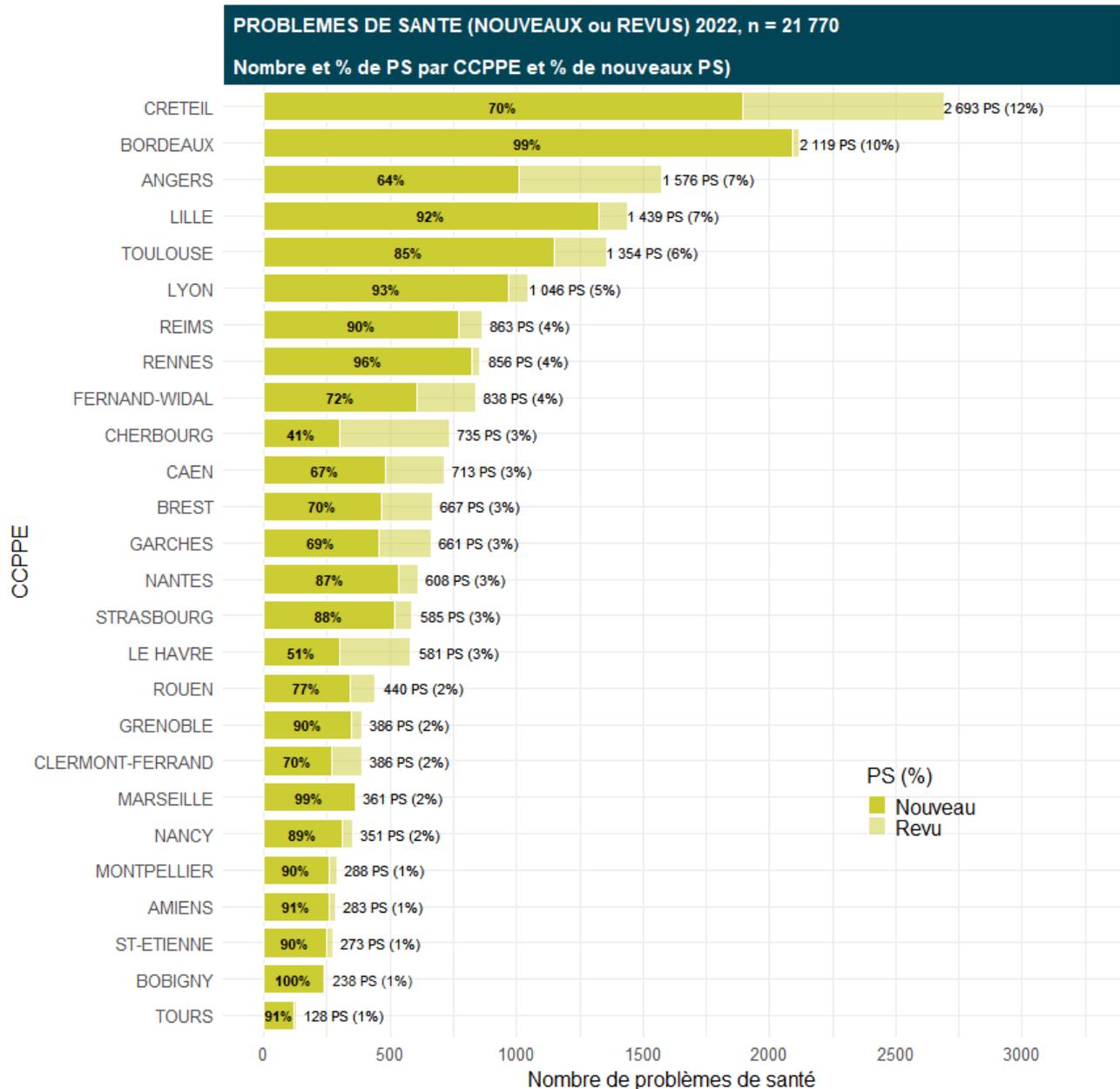


Figure 11 - Répartition du nombre de PS enregistrés (nouveaux et revus) par les CCPPE en 2022 selon les régions

4.3.2 Problèmes de santé enregistrés en 2022 par les CCPPE

Sur les 21 770 PS enregistrés par les CCPPE en 2022 (17 408 nouveaux PS et 4 362 PS revus), 12 % proviennent du CCPPE de Créteil, 10% proviennent du CCPPE de Bordeaux, 7% proviennent du CCPPE d'Angers, 7% proviennent du CCPPE de Lille et 6% du CCPPE de Toulouse. Hormis pour le CCPPE de Cherbourg, les PS enregistrés par chaque centre sont majoritairement de nouveaux PS (Figure 12).



Note de lecture :

- 2 693 problèmes de santé ont été enregistrés par le CCPPE de Créteil en 2022, représentant 12% des problèmes de santé enregistrés par l'ensemble des CCPPE.
- 70% de ces 2 693 problèmes de santé sont nouveaux.

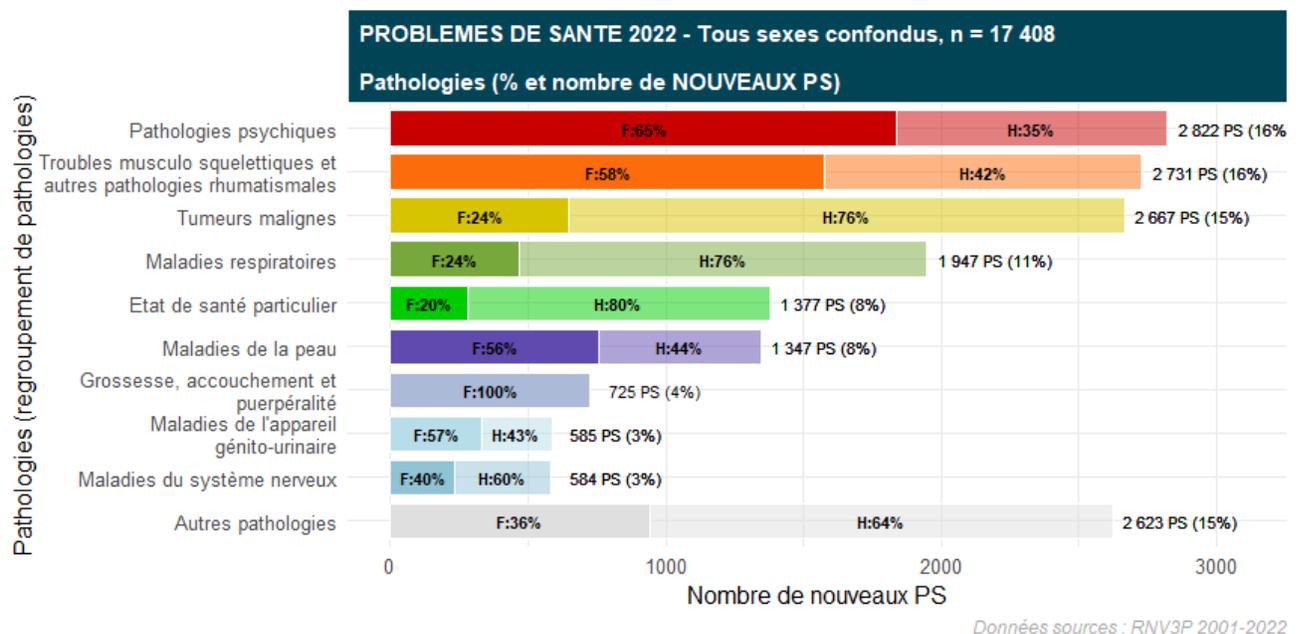
Figure 12 - Nombre de PS enregistrés par CCPPE en 2022 et proportion de nouveaux PS versus PS revus

4.3.3 Pathologies principales des nouveaux PS en 2022

Note : Dans ce rapport, les pathologies ont fait l'objet de regroupement au niveau du chapitre 1 de la CIM-10. Pour une meilleure lisibilité des graphiques, ces regroupements sont intitulés avec des libellés courts. Le détail des regroupements et de la correspondance entre libellés courts et libellés de la CIM-10 figurent en annexe.

Les trois catégories de pathologie les plus fréquemment codées dans les 17 408 nouveaux PS enregistrés en 2022, sont (Figure 13) :

- les « **Pathologies psychiques** », qui comprennent les troubles mentaux et du comportement, le surmenage et le stress : 16% du total des nouveaux PS ;
- les « **Troubles musculosquelettiques et autres pathologies rhumatismales** », qui comprennent les maladies du système ostéo-articulaire et du tissu conjonctif et le syndrome du canal carpien : 16% du total des nouveaux PS ;
- les « **Tumeurs malignes** », qui comprennent les tumeurs malignes ou in-situ : 15% du total des nouveaux PS.



Note de lecture :

- 2 822 problèmes de santé concernent des « Pathologies psychiques » en 2022, représentant 16% des problèmes de santé dans l'ensemble.
- 65% de ces 2 822 problèmes de santé concernent des femmes (F) et 35% des hommes (H).

Figure 13 - Pathologies principales (regroupements, n > 3%) associées aux nouveaux PS en 2022 et proportion femmes/hommes

Les nouveaux PS enregistrés en 2022 concernent 7 793 femmes et 9 615 hommes. Les catégories de pathologies les plus fréquemment associées à ces nouveaux PS sont détaillées en Figure 14 selon le sexe.

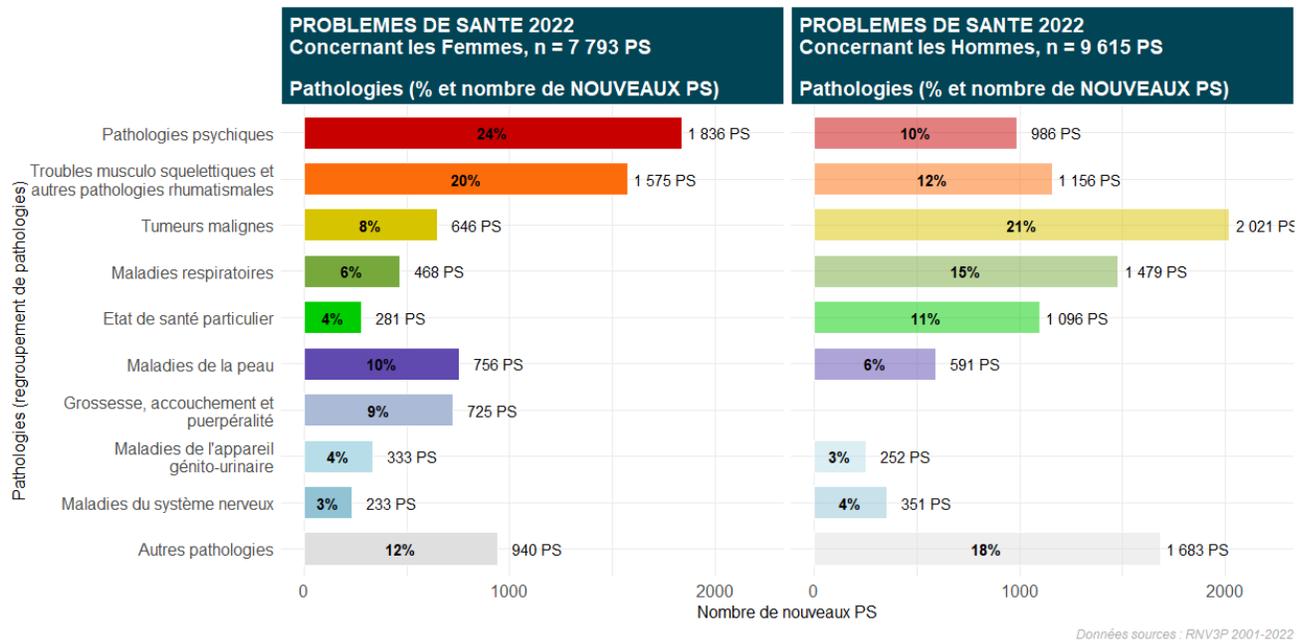


Figure 14 - Pathologies principales (regroupements, n > 3%) associées aux nouveaux PS en 2022, selon le sexe

4.3.4 Classement d'expert des nouveaux PS en 2022

Les 17 048 nouveaux PS enregistrés en 2022 ont été classés par les médecins experts des CCPPE (Figure 15) :

- à 46% en « Pathologie en relation avec le travail » (PRT), avec 8 070 PS ;
- à 21% en « Problème de compatibilité santé-travail » (PCST), avec 3 697 PS ;
- à 21% en « Pathologie ni en relation avec le travail ni avec l'environnement » (Ni PRT, ni PRE), avec 3 621 PS ;
- à 9% en « Absence de pathologie », avec 1 482 PS ;
- à 3% en « Pathologie en relation avec l'environnement » (PRE), avec 538 PS.

Nouveaux PS 2022, n = 17 408
Répartition par classement d'expert (% et nombre de PS)

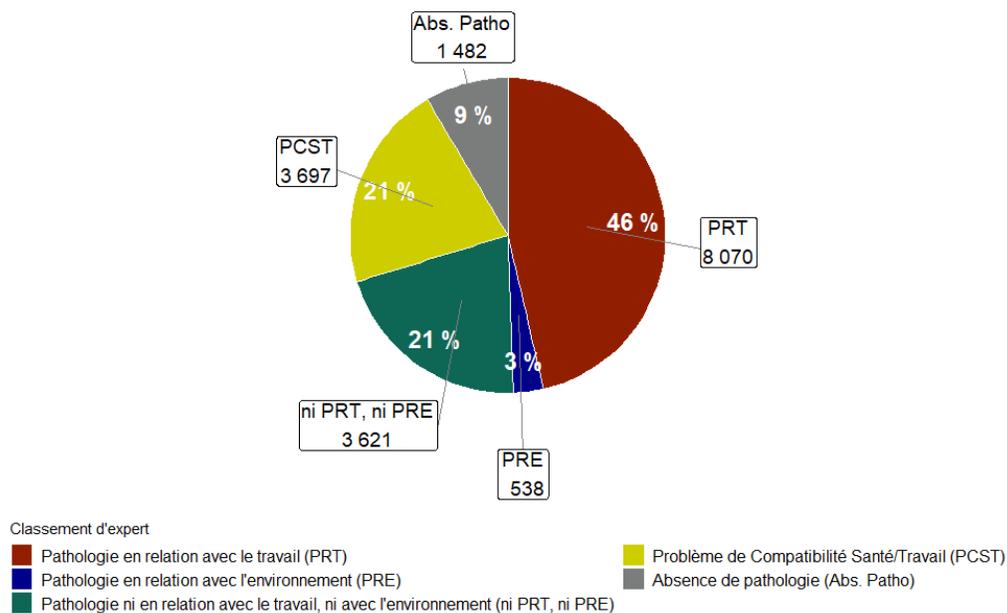


Figure 15 - Classement d'experts des nouveaux PS en 2022

4.4 PATHOLOGIES EN RELATION AVEC LE TRAVAIL EN 2022

4.4.1 Age et sexe des patients concernés par les nouvelles PRT en 2022

Tableau 3. Sexe et âge des patients rattachés aux nouvelles PRT en 2022

	Femmes N = 3359 (42%)	Hommes N = 4711 (58%)	Total N = 8070 (100%)
Age (ans)			
Moyenne (Ecart-type)	46,3 (±12,6)	58,1 (±15,1)	53,2 (±15,3)
Médiane	48	59	54
Min - Max*	[15-92]	[15-96]	[15-96]
Catégorie d'âge (ans)			
(0,10]	0 (0%)	0 (0%)	0 (100%)
(10,20]	73 (68 %)	35 (32 %)	108 (100 %)
(20,30]	361 (65 %)	197 (35 %)	558 (100 %)
(30,40]	636 (61 %)	404 (39 %)	1 040 (100 %)
(40,50]	878 (55 %)	704 (45 %)	1 582 (100%)
(50,60]	1 089 (45 %)	1 323 (55 %)	2 412 (100%)
(60,70]	254 (21 %)	966 (79 %)	1 220 (100%)
(70,80]	49 (6 %)	824 (94 %)	873 (100%)

	Femmes N = 3359 (42%)	Hommes N = 4711 (58%)	Total N = 8070 (100%)
(80,90]	18 (7 %)	240 (93 %)	258 (100%)
(90,100]	1 (5 %)	18 (95 %)	19 (100 %)

*L'âge minimum s'explique par la venue en consultation des enfants scolarisés pour un avis d'orientation professionnelle et l'âge maximal s'explique par la venue d'artisans/indépendants encore en activité ou de retraités qui cumulent emploi/retraite.

4.4.2 Pathologies principales associées aux nouvelles PRT en 2022

Note : Dans ce rapport, les pathologies ont fait l'objet de regroupement au niveau du chapitre 1 de la CIM-10. Pour une meilleure lisibilité des graphiques, ces regroupements sont intitulés avec des libellés courts. Le détail des regroupements et de la correspondance entre libellés courts et libellés de la CIM-10 figurent en annexe.

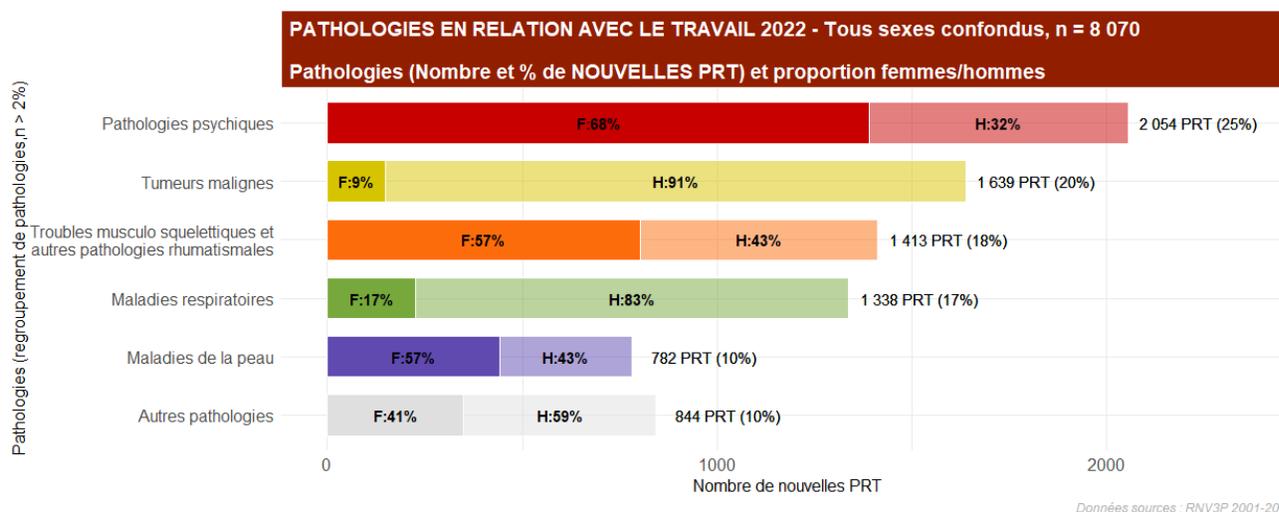
Parmi les 17 408 nouveaux PS enregistrés par les CCPPE en 2022, 8 070 ont été classés en PRT.

Les trois catégories de pathologie les plus fréquemment codées parmi ces 8 070 PRT enregistrées en 2022, sont :

- les « **Pathologies psychiques** », qui comprennent les troubles mentaux et du comportement, le surmenage et le stress (25% des nouvelles PRT) ;
- les « **Tumeurs malignes** », qui comprennent les tumeurs malignes ou in-situ (20% des nouvelles PRT) ;
- les « **Troubles musculosquelettiques et autres pathologies rhumatismales** », qui comprennent les maladies du système ostéo-articulaire et du tissu conjonctif et le syndrome du canal carpien (18% des nouvelles PRT).

Les PRT associées à des « Pathologies psychiques », « Troubles musculosquelettiques et autres pathologies rhumatismales » et « Maladies de la peau » sont majoritairement déclarés chez des femmes (Figure 16).

A l'inverse, les PRT associées à des « Tumeurs malignes » et des « Maladies respiratoires » sont majoritairement déclarés chez des hommes (Figure 16).



Note de lecture :

- 2 054 pathologies en relation avec le travail concernent des « Pathologies psychiques », représentant 25% des pathologies en relation avec le travail enregistrées dans l'ensemble des CCPPE en 2022.

- 68% de ces 2 054 pathologies en relation avec le travail concernant des « Pathologies psychiques » concernent les femmes (F) et 32% les hommes (H).

Figure 16 - Pathologies principales (regroupements, n > 3%) associées aux nouvelles PRT enregistrées par les CCPPE en 2022 et proportion femmes/hommes

Les 3 359 nouvelles PRT enregistrées chez des femmes sont majoritairement en lien avec des « Pathologies psychiques » (41%), des « Troubles musculo-squelettiques et autres pathologies rhumatismales » (24%) et des « Maladies de la peau » (13%) (Figure 17).

Les 4 711 nouvelles PRT enregistrées chez des hommes sont majoritairement en lien avec des « Tumeurs malignes » (32%), des « Maladies respiratoires » (24%) et des « Pathologies psychiques » (14%) (Figure 17).

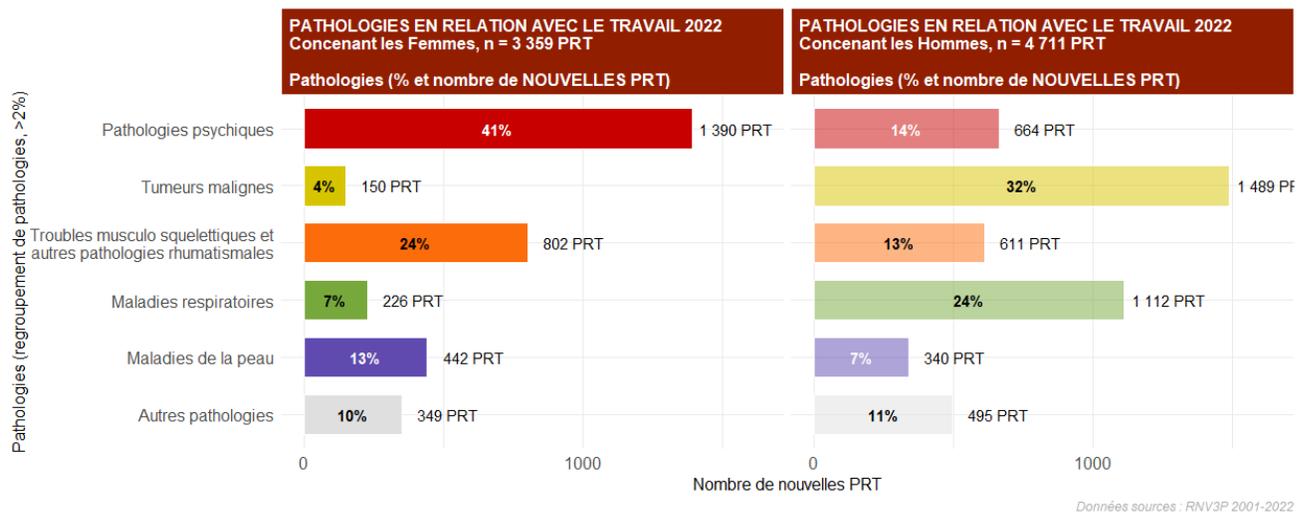
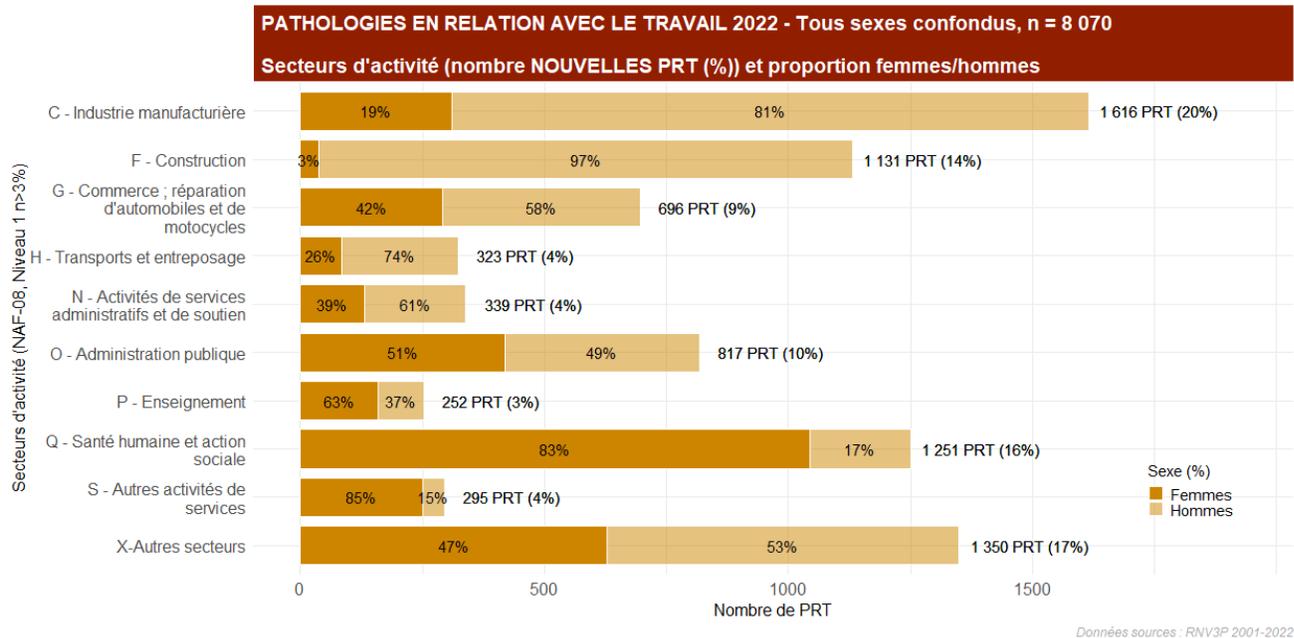


Figure 17 - Pathologies principales (regroupements, n > 3%) associées aux nouvelles PRT enregistrées par les CCPPE en 2022, selon le sexe

4.4.3 Secteurs d'activité associés aux nouvelles PRT en 2022

Les secteurs d'activité (regroupés au niveau de la section 1 de la NAF-08) les plus fréquemment associés aux 8 070 nouvelles PRT enregistrées en 2022 sont (Figure 18) :

- à 20 % le secteur « C - Industrie manufacturière », avec 1 616 PRT ;
- à 16% le secteur « Q - Santé humaine et action sociale », avec 1 251 PRT ;
- à 14% secteur « F - Construction », avec 1 131 PRT ;
- à 10% secteur « O - Administration publique », avec 817 PRT ;
- à 9% le secteur « G - Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles », avec 696 PRT.



Note de lecture :

- 1 616 nouvelles pathologies en relation avec le travail enregistrées en 2022 sont associées au secteur « C - Industrie manufacturière », représentant 20% du total des nouvelles pathologies en relation avec le travail enregistrées en 2022.
- 19% de ces 1 616 nouvelles pathologies en relation avec le travail associée au secteur « C - Industrie manufacturière » concernent des femmes et 81% des hommes.

Figure 18 - Secteurs d'activité (NAF-08 Niveau 1, n > 2%) associés aux nouvelles PRT enregistrées en 2022 et proportion femmes/hommes

Les 3 359 PRT enregistrées chez des femmes sont majoritairement en lien avec le secteur « Q - Santé humaine et action sociale » (1 043 PRT soit 31%) et le secteur « O - Administration publique » (419 PRT soit 12%) (Figure 19).

Les 4 711 PRT enregistrées chez des hommes sont majoritairement en lien avec le secteur « C - Industrie manufacturière » (1 305 PRT soit 28%) et le secteur « F - Construction » (1 093 PRT soit 23%) (Figure 19).

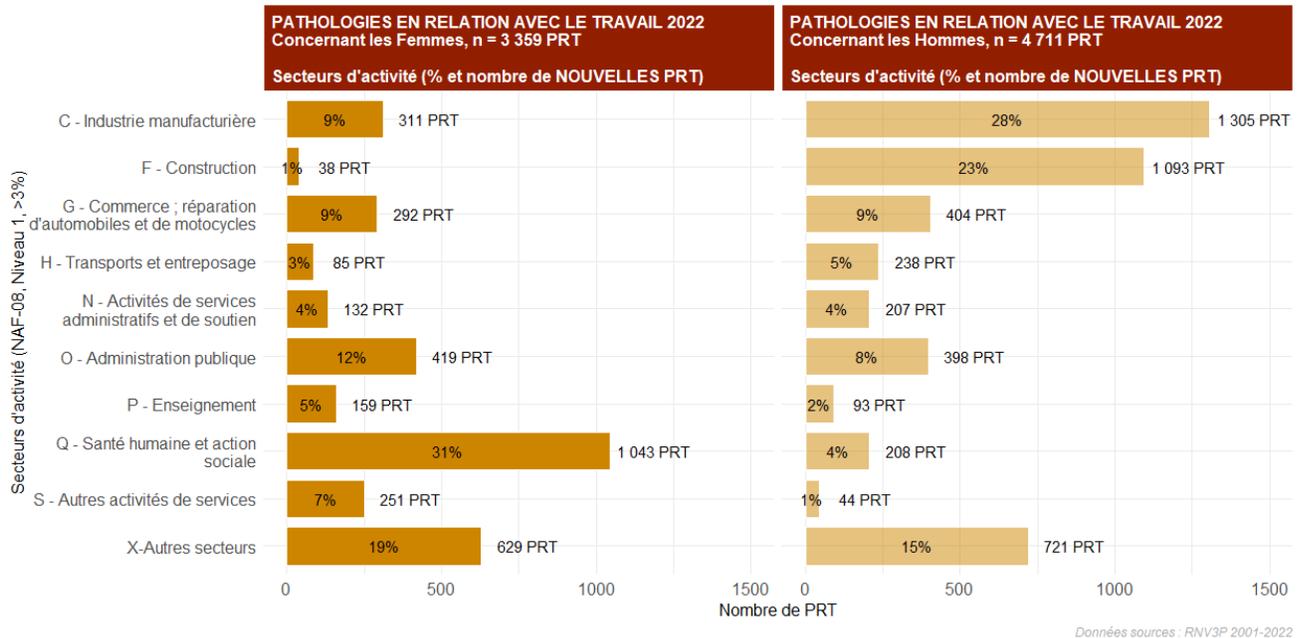


Figure 19 - Secteurs d'activité (NAF-08 Niveau 1, n > 2%) associés aux nouvelles PRT enregistrées chez les femmes et les hommes en 2022

4.4.4 Secteurs d'activité associés aux nouvelles PRT selon la pathologie principale

Les secteurs d'activité associés aux nouvelles PRT diffèrent selon la pathologie principale ayant été codée. Ainsi, hormis la catégorie « Autres secteurs » qui regroupe les secteurs de niveau 1 de la NAF-08 représentés à moins de 2% (Figure 20) :

- Les PRT de type « **Pathologies psychiques** » (2 054 PRT) sont les plus fréquemment en lien avec les secteurs « Q - Santé humaine et action sociale » (20%), « O - Administration publique » (15%) et « G - Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » (11%).
- Les PRT de type « **Tumeurs malignes** » (1 639 PRT) sont les plus fréquemment en lien avec les secteurs « C - Industrie manufacturière » (32%), « F - Construction » (25%) et « G - Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » (9%).
- Les PRT de type « **Troubles musculosquelettiques et autres pathologies rhumatismales** » (1 413 PRT) sont les plus fréquemment en lien avec les secteurs « Q - Santé humaine et action sociale » (31%), « O - Administration publique » (17%) et « F - Construction » (10%).
- Les PRT de type « **Maladies respiratoires** » (1 338 PRT) sont les plus fréquemment en lien avec les secteurs « C - Industrie manufacturière » (38%), « F - Construction » (24%) et « G - Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » (6%).
- Les PRT de type « **Maladies de la peau** » (782 PRT) sont les plus fréquemment en lien avec « C - Industrie manufacturière » (19%), « Q - Santé humaine et action sociale » (18%) et « S - Autres activités de services » (18%).

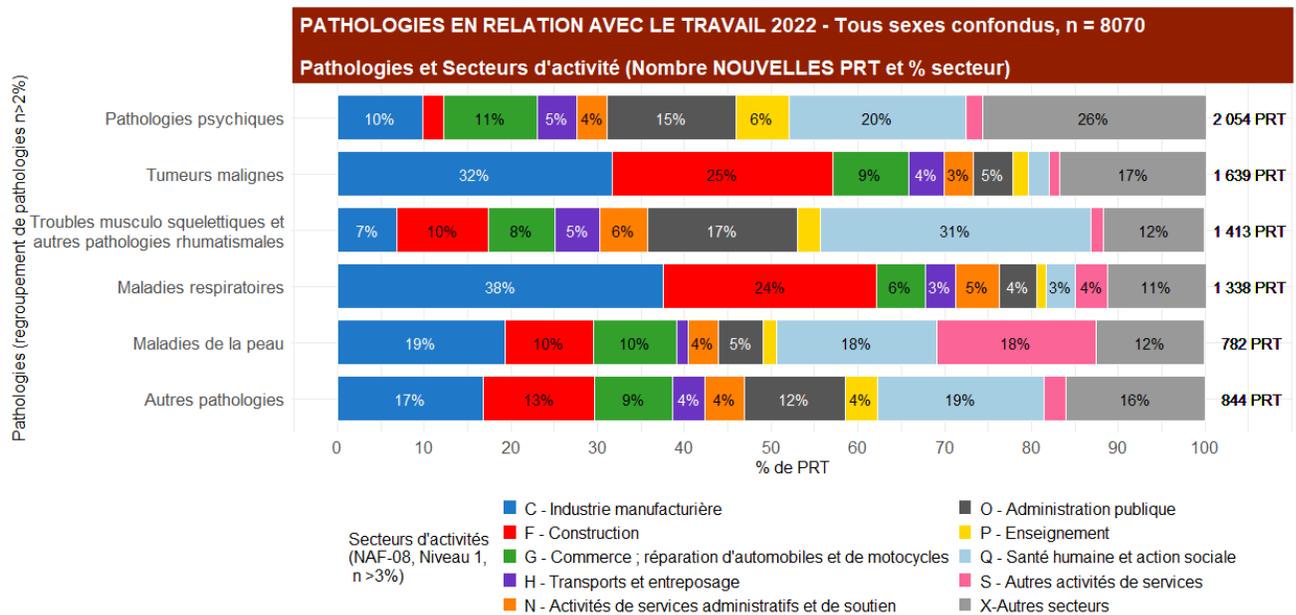


Figure 20 - Secteurs d'activité (NAF-08 Niveau 1, n > 3%) associés aux nouvelles PRT enregistrées en 2022, selon la pathologie principale codée (regroupement, n > 2%)

Les secteurs d'activité les plus fréquemment associés aux PRT enregistrées chez les femmes en 2022, hormis la catégorie « Autres secteurs » qui regroupe les secteurs de niveau 1 de la NAF-08 représentés à moins de 2%, sont (Figure 21) :

- Pour les « **Pathologies psychiques** (1 390 PRT), les secteurs « Q - Santé humaine et action sociale » (24%), « O - Administration publique » (16%) et « G - Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » (11%).
- Pour les « **Troubles musculosquelettiques et autres pathologies rhumatismales** » (802 PRT), les secteurs « Q - Santé humaine et action sociale » (48%), « O - Administration publique » (15%), et « G - Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » (8%).
- Pour les « **Maladies de la peau** » (442 PRT), les secteurs « Q - Santé humaine et action sociale » (29%), « S - Autres activités de services » (29%) et « C - Industrie manufacturière » (8%), « G - Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » (8%) et « I - Hébergement et restauration » (8%).
- Pour les « **Maladies respiratoires** » (226 PRT PRT), les secteurs « C - Industrie manufacturière » (27%), « S - Autres activités de service » (19%) et « Q - Santé humaine et action sociale » (15%).
- Pour les « **Tumeurs malignes** » (150 PRT), les secteurs « C - Industrie manufacturière » (33%), « A - Agriculture, sylviculture et pêche » (14%) et « Q - Santé humaine et action sociale » (13%).

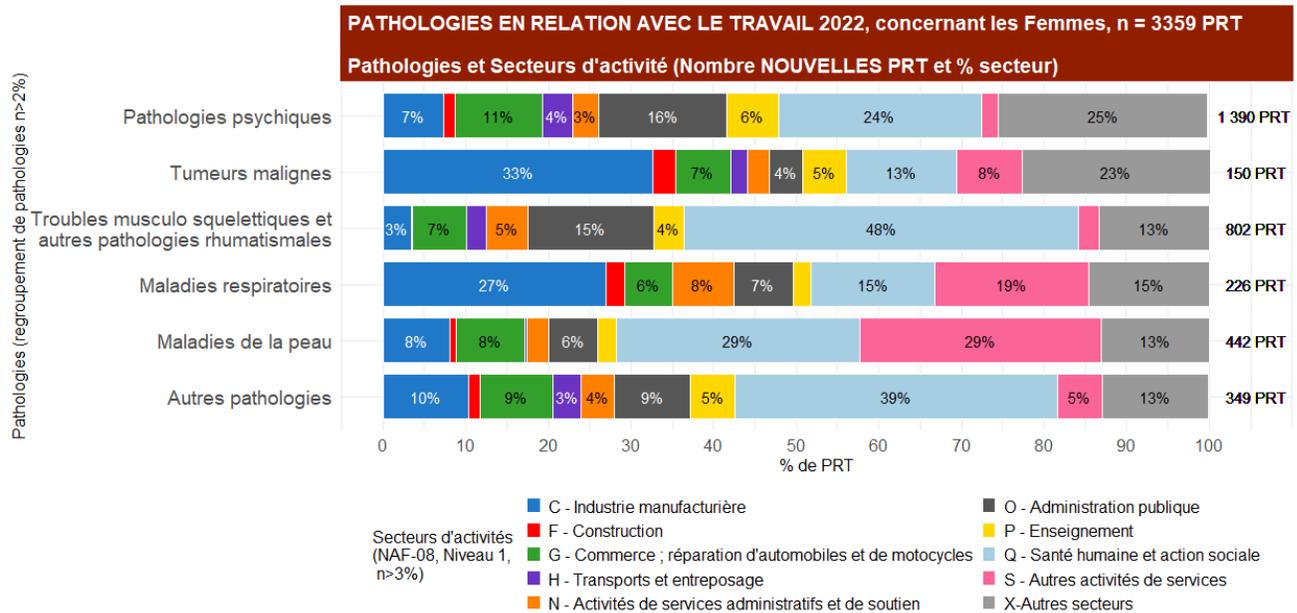


Figure 21 - Secteurs d'activité (NAF-08 Niveau 1, > 2 %) associés aux nouvelles PRT enregistrées en 2022 chez les femmes, selon la pathologie principale codée (regroupement, n > 3 %)

Les secteurs d'activité les plus fréquemment associés aux PRT enregistrées chez les hommes en 2022, hormis la catégorie « Autres secteurs » qui regroupe les secteurs de niveau 1 de la NAF-08 représentés à moins de 2%, sont (Figure 22) :

- Pour les « **Tumeurs malignes** » (1 489 PRT), les secteurs « C - Industrie manufacturière » (32%), « F - Construction » (28%) et « G - Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » (9%).
- Pour les « **Maladies respiratoires** » (1 112 PRT), les secteurs « C - Industrie manufacturière (40%), F - Construction (29%) et « G - Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » (6%).
- Pour les « **Pathologies psychiques** » (664 PRT), les secteurs « C - Industrie manufacturière (15%), « O - Administration publique (13%) et « Q - Santé humaine et action sociale » (12%).
- Pour les « **Troubles musculosquelettiques et autres pathologies rhumatismales** » (611 PRT), les secteurs « F - Construction » (24%), « O - Administration publique » (20%) et « C - Industrie manufacturière » (12%).
- Pour les « **Maladies de la peau** » (340 PRT), les secteurs « C - Industrie manufacturière » (34%), « F - Construction » (23%) et « G - Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » (11%).

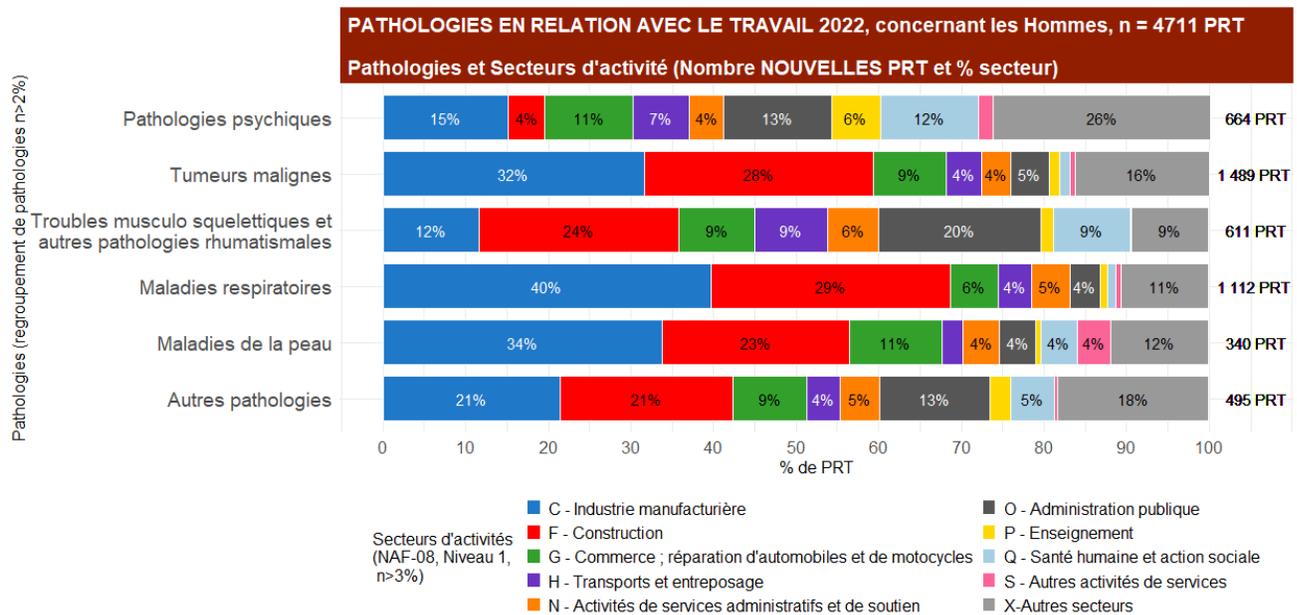


Figure 22 - Secteurs d'activité (NAF-08 Niveau 1, > 2 %) associés aux nouvelles PRT enregistrées en 2022 chez les hommes, selon la pathologie principale codée (regroupement, n > 3 %)

4.4.5 Pathologies principales associées aux nouvelles PRT en fonction du secteur d'activité

Les pathologies principales codées dans les nouvelles PRT enregistrées en 2022 diffèrent selon les secteurs d'activité associés. Ainsi, sans considérer la catégorie « Autres pathologies » qui regroupe les pathologies représentées à moins de 3% (Figure 23), les PRT en lien avec :

- le secteur d'activité « **C - Industrie manufacturière** » (**1 616 PRT**) sont majoritairement associées aux « *Tumeurs malignes* (32%), « *Maladies respiratoires* » (31%) et « *Pathologies psychiques* » (13%).
- le secteur d'activité « **Q - Santé humaine et action sociale** » (**1 251 PRT**) sont majoritairement associées aux « *Troubles musculosquelettiques et autres pathologies rhumatismales* » (35%), « *Pathologies psychiques* » (34%) et « *Maladies de la peau* » (12%).
- le secteur d'activité « **F - Construction** (**1 331 PRT**) » sont majoritairement associées aux « *Tumeurs malignes* » (37%), « *Maladies respiratoires* » (29%) et « *Troubles musculosquelettiques et autres pathologies rhumatismales* » (13%).
- le secteur d'activité « **O - Administration publique** » (**817 PRT**) sont majoritairement associées aux « *Pathologies psychiques* » (37%), « *Troubles musculosquelettiques et autres pathologies rhumatismales* » (30%) et « *Tumeurs malignes* » (9%).
- le secteur d'activité « **G - Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles** » (**696 PRT**) sont majoritairement associées aux « *Pathologies psychiques* » (32%), « *Tumeurs malignes* » (20%) et « *Troubles musculosquelettiques et autres pathologies rhumatismales* » (16%).

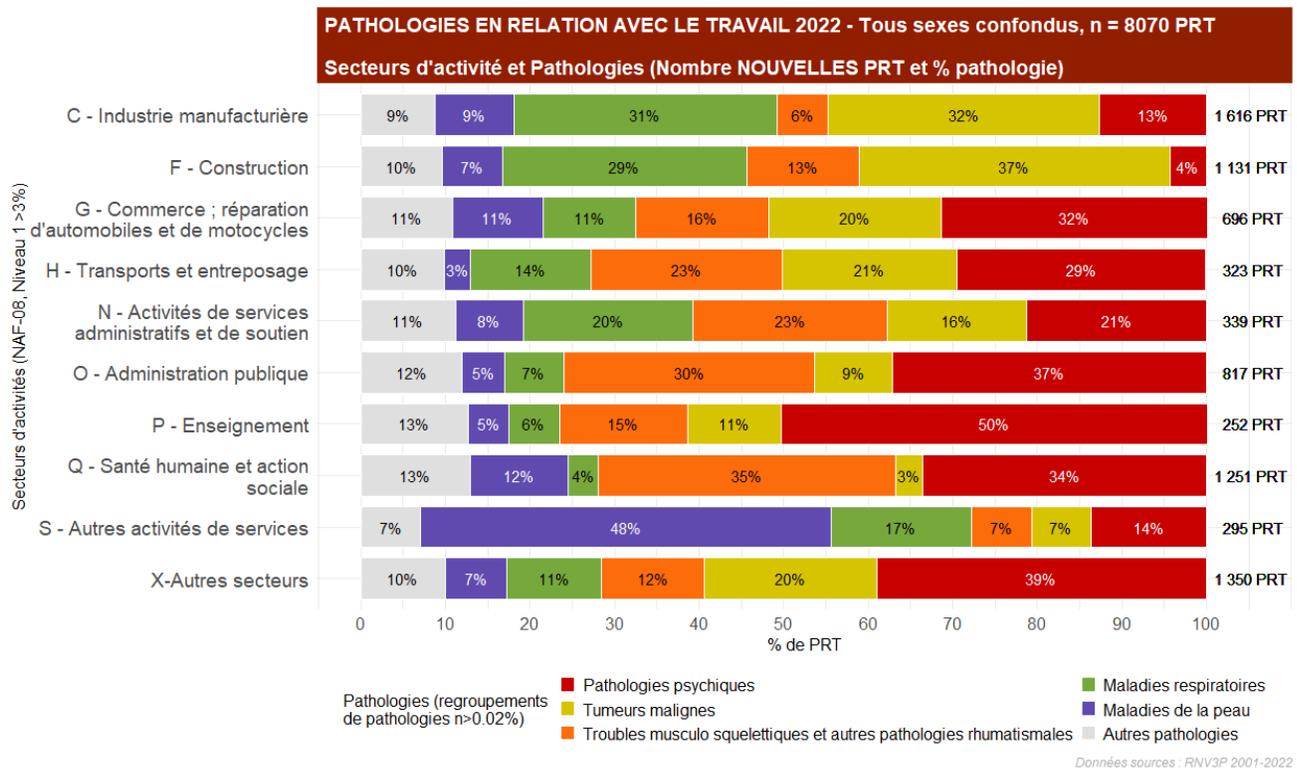


Figure 23 - Pathologies principales associées (regroupement, n > 3%) aux nouvelles PRT enregistrées en 2022, par secteur d'activité

Sans considérer la catégorie « Autres pathologies » qui regroupe les pathologies représentées à moins de 3%, les pathologies principales les plus fréquemment associées aux 3 359 PRT enregistrées chez les femmes en 2022 sont (Figure 24) :

- Pour les PRT en lien avec le secteur « **Q - Santé humaine et action sociale** » (**1 043 PRT**), les « *Troubles musculosquelettiques et autres pathologies rhumatismales* » (37%), les « *Pathologies psychiques* » (33%) et les « *Maladies de la peau* » (12%).
- Pour les PRT en lien avec le secteur d'activité « **O - Administration publique** » (**419 PRT**), les « *Pathologies psychiques* » (52%), « *Troubles musculosquelettiques et autres pathologies rhumatismales* » (29%) et les « *Maladies de la peau* » (6%) ;
- Pour les PRT en lien avec le secteur d'activité « **C - Industrie manufacturière** » (**311 PRT**), les « *Pathologies psychiques* » (33%), « *Maladies respiratoires* » (20%) et « *Tumeurs malignes* » (16%) ;
- Pour les PRT en lien avec le secteur d'activité « **G - Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles** » (**292 PRT**), les « *Pathologies psychiques* » (51%), « *Troubles musculosquelettiques et autres pathologies rhumatismales* » (18%) et « *Maladies de la peau* » (13%) ;
- Pour les PRT en lien avec le secteur d'activité « **S - Autres activités de service** » (**251 PRT**), les « *Maladies de la peau* » (51%), les « *Maladies respiratoires* » (17 %) et « *Pathologies psychiques* » (12%).

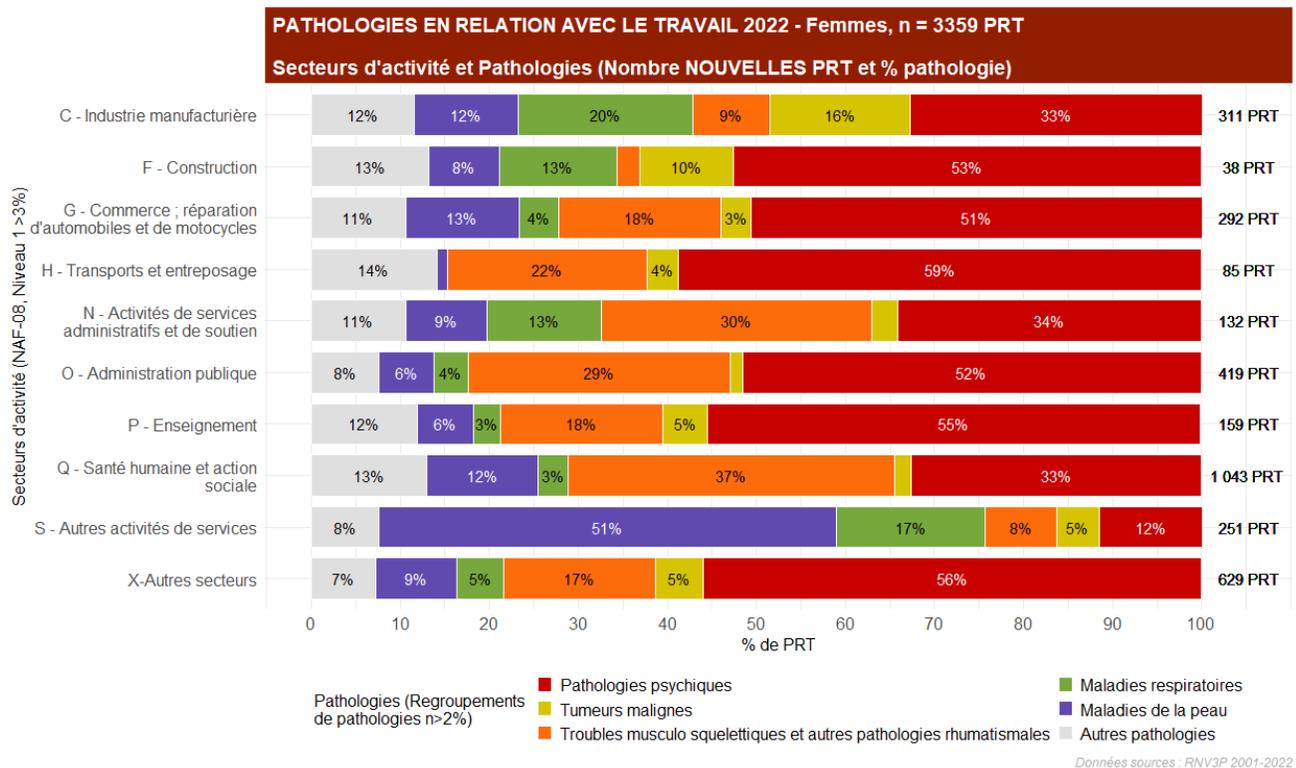


Figure 24 - Pathologies principales (regroupements, n > 3 %) associées aux nouvelles PRT enregistrées en 2022 chez les femmes, par secteur d'activité (NAF-08 Niveau 1, n > 2 %)

Sans considérer la catégorie « Autres pathologies » qui regroupe les pathologies principales représentées à moins de 3%, les pathologies principales les plus fréquemment associées aux 4 711 PRT enregistrées chez les hommes en 2022 sont (Figure 25) :

- Pour les PRT en lien avec le secteur « **C - Industrie manufacturière (1 305 PRT)**, les « *Tumeurs malignes* » (36%), « *Maladies respiratoires* » (34%) et « *Maladies de la peau* » (9%) ;
- Pour les PRT en lien avec le secteur « **F - Construction (1 093 PRT)**, les « *Tumeurs malignes* » (38%), « *Maladies respiratoires* » (30%) et « *Troubles musculosquelettiques et autres pathologies rhumatismales* » (14%) ;
- Pour les PRT en lien avec le secteur « **G - Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles (404 PRT)**, les « *Tumeurs malignes* » (33%), « *Pathologies psychiques* » (18%) et « *Maladies respiratoires* » (16%) ;
- Pour les PRT en lien avec le secteur « **O - Administration publique (398 PRT)**, les « *Troubles musculosquelettiques et autres pathologies rhumatismales* (30%), « *Pathologies psychiques* » (22%) et « *Tumeurs malignes* » (17%).
- Pour les PRT en lien avec le secteur « **Q - Santé humaine et action sociale (208 PRT)**, les « *Pathologies psychiques* » (38%), « *Troubles musculosquelettiques et autres pathologies rhumatismales* (27%) et « *Tumeurs malignes* » (10%).

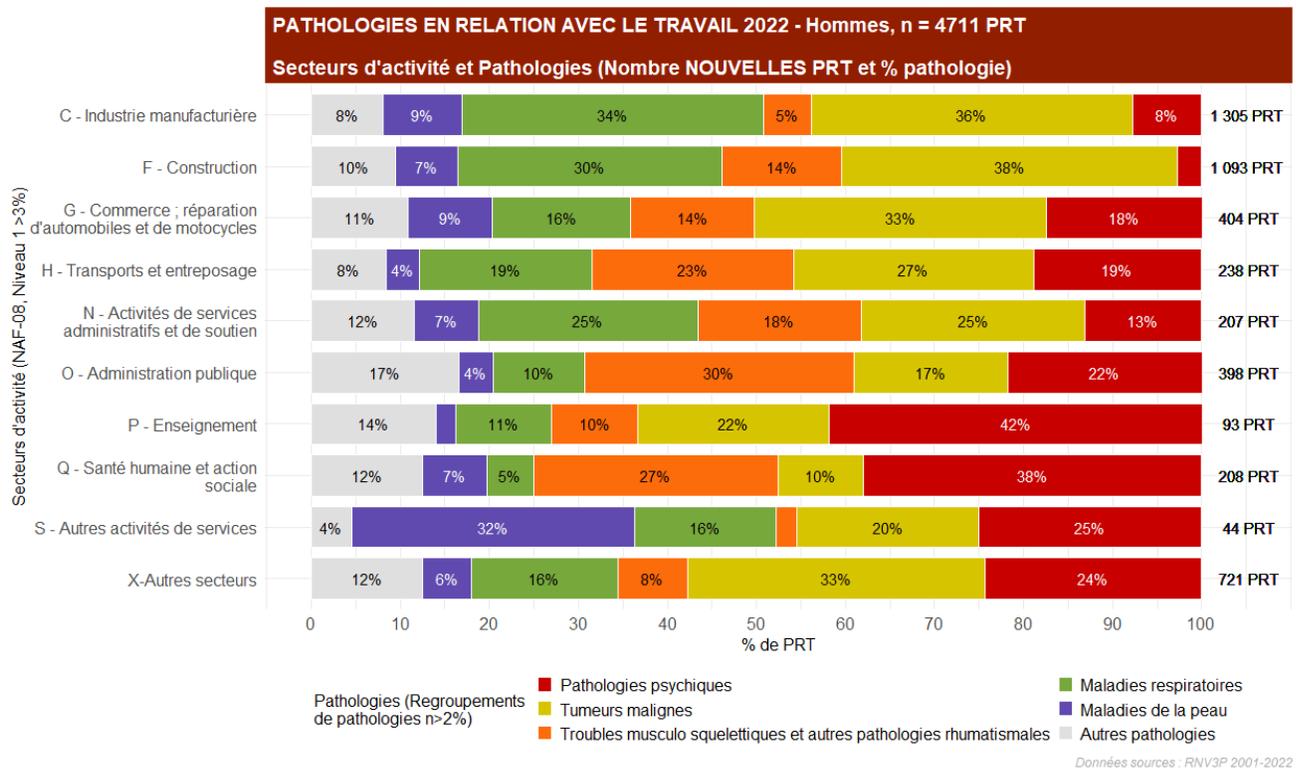
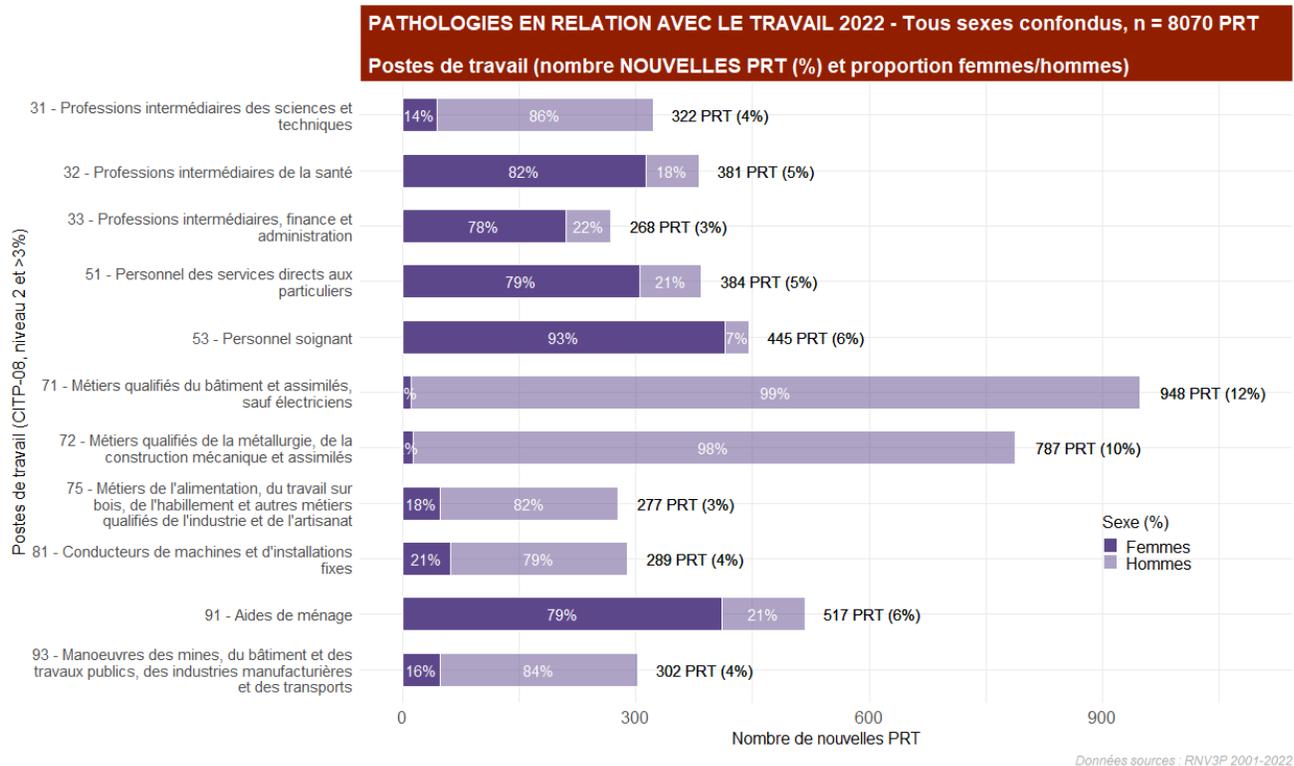


Figure 25 - Pathologies principales (regroupements, n > 3 %) associées aux nouvelles PRT enregistrées en 2022 chez les hommes, par secteur d'activité (NAF-08 Niveau 1, n > 2 %)

4.4.6 Postes de travail associés aux nouvelles PRT en 2022

Les postes de travail (CITP-08 Niveau 2, n > 2%) les plus fréquemment associés aux 8 070 nouvelles PRT enregistrées en 2022 sont les suivants (Figure 26) :

- les « **Métiers qualifiés du bâtiment et assimilés, sauf électriciens** », avec 948 PRT (12%) ;
- les « **Métiers qualifiés de la métallurgie, de la construction mécanique et assimilés** » avec 787 PRT (10%) ;
- les « **Aides de ménages** », avec 517 PRT (6%) ;
- le « **Personnel soignant** », avec 445 PRT (6%).



Note de lecture :

- 948 pathologies en relation avec le travail ont été associées au poste de travail « 71 - Métiers qualifiés du bâtiment et assimilés, sauf électriciens », représentant 12% du total des pathologies en relation avec le travail enregistrées par les CCPPE en 2022.
- 1% de ces 948 nouvelles pathologies en relation avec le travail concernent des femmes et 99% des hommes.

Figure 26 - Postes de travail (CITP-08 Niveau 2, n > 2%) associés aux nouvelles PRT enregistrées en 2022 et proportion femmes/hommes

Les 3 359 PRT enregistrées chez des femmes sont majoritairement en lien avec des postes de travail de type « *Personnel soignant* » (415 PRT soit 12%) et « *Aides de ménage* » (411 PRT soit 12%) (Figure 27).

Les 4 711 PRT enregistrées chez des hommes sont majoritairement en lien avec des postes de travail de type « *Métiers qualifiés du bâtiment et assimilés, sauf électriciens* » (937 PRT soit 20%) et « *Métiers qualifiés de la métallurgie, de la construction mécanique et assimilés* » (773 PRT soit 16%) (Figure 27).

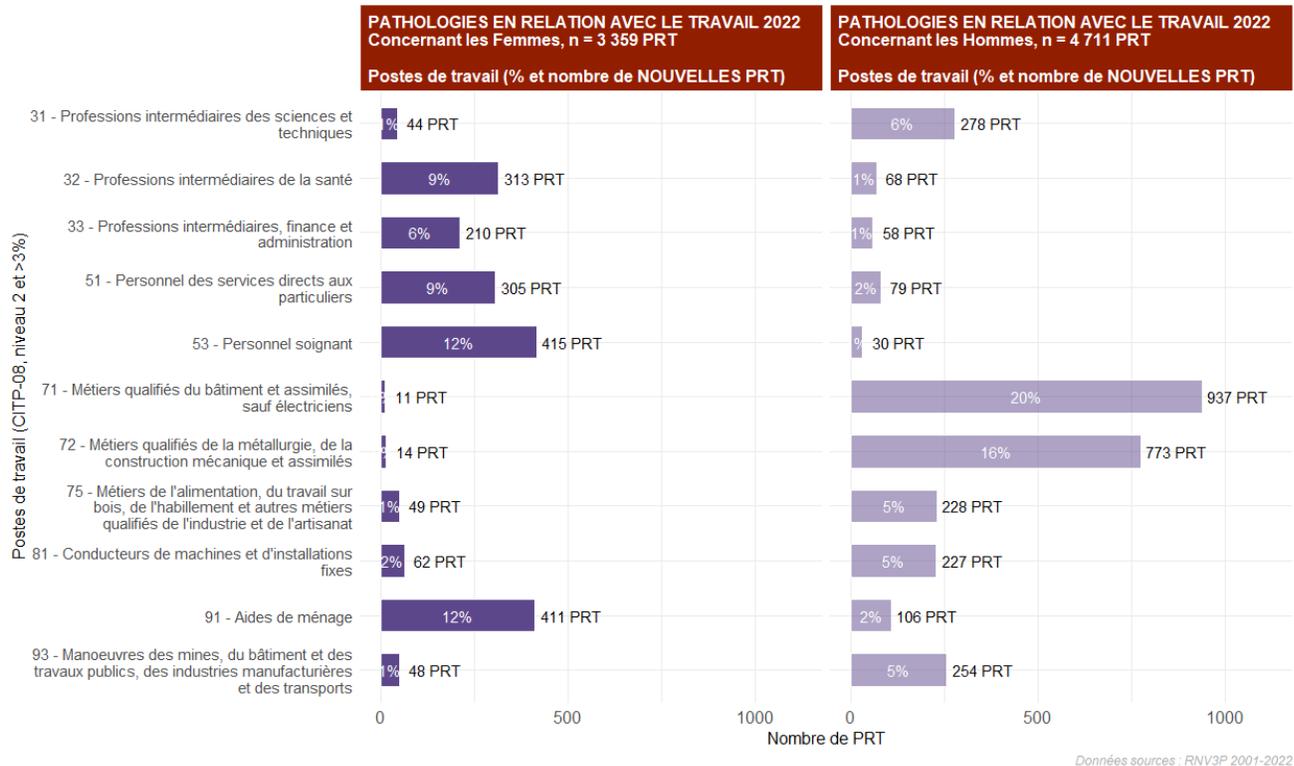


Figure 27 - Postes de travail associés aux nouvelles PRT enregistrées chez les femmes et les hommes en 2022

4.4.7 Pathologies principales associées aux nouvelles PRT selon le poste de travail

Les postes de travail les plus fréquemment associés aux nouvelles PRT en 2022, sans considérer la catégorie « Autres postes » qui rassemble les postes de travail de Niveau 2 de la CITP-08 représentés à moins de 2%, sont (Figure 28) :

- Pour les PRT en lien avec les « **Pathologies psychiques** » (2 054 PRT), les « *Professions intermédiaires, finance et administration* » (11%), « *Spécialistes en administration d'entreprises* » (9%) et « *Professions intermédiaires de la santé* » (6%).
- Pour les PRT en lien les « **Tumeurs malignes** » (1 639 PRT), les « *Métiers qualifiés de la métallurgie, de la construction mécanique et assimilés* » (21%), « *Métiers qualifiés du bâtiment et assimilés, sauf électriciens* » (20%) et « *Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture commerciale* » (8%).
- Pour les PRT en lien les « **Troubles musculosquelettiques et autres pathologies rhumatismales** » (1 413 PRT), les « *Aides de ménage* » (19%), « *Personnel soignant* » (16%) et « *Métiers qualifiés du bâtiment et assimilés, sauf électriciens* » (9%).
- Pour les PRT en lien les « **Maladies respiratoires** » (1 338 PRT), les « *Métiers qualifiés du bâtiment et assimilés, sauf électriciens* » (22%), « *Métiers qualifiés de la métallurgie, de la construction mécanique et assimilés* » (18%) et « *Conducteurs de machines et d'installations fixes* » (8%).
- Pour les PRT en lien les « **Maladies de la peau** » (782 PRT), les « *Personnel des services directs aux particuliers* » (22%), « *Métiers qualifiés du bâtiment et assimilés, sauf électriciens* » (11%) et « *Aides de ménage* » (10%).

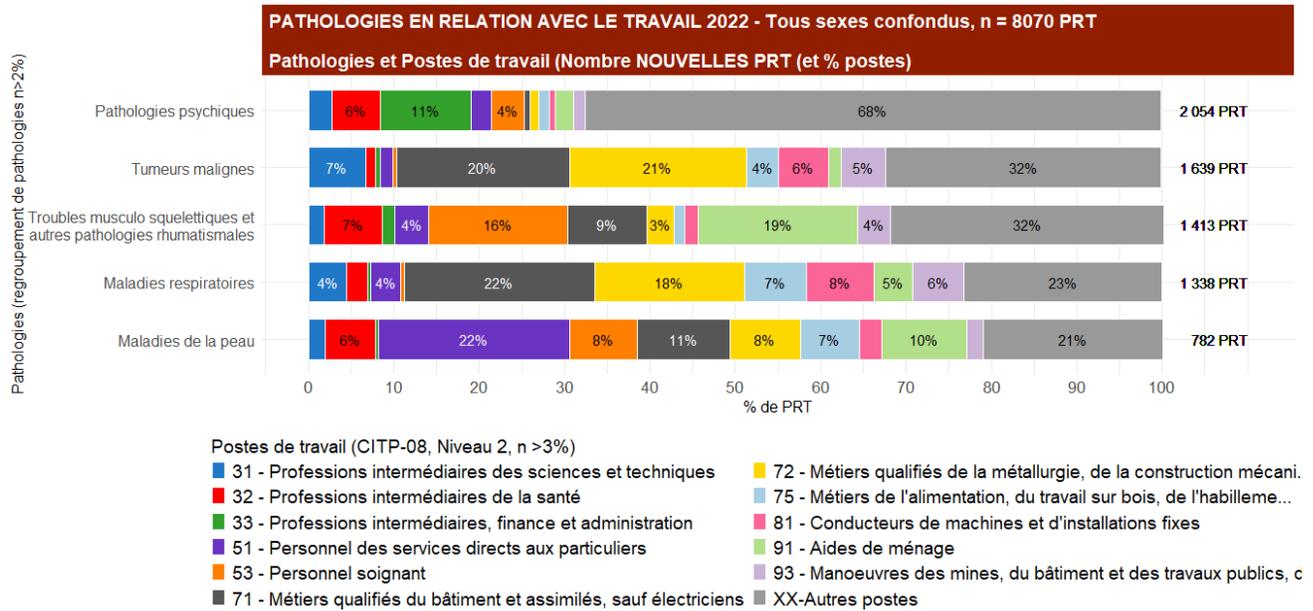


Figure 28 - Postes de travail (CITP-08 Niveau 2, n > 2%) associés aux nouvelles PRT enregistrées en 2022, selon la pathologie principale

Les postes de travail les plus fréquemment associés aux nouvelles PRT enregistrées en 2022 chez les femmes, sans considérer la catégorie « Autres postes » qui rassemblent les postes de travail de Niveau 2 de la CITP-08 représentés à moins de 2%, sont (Figure 29) :

- Pour les « **Pathologies psychiques** » (1 390 PRT), les « *Professions intermédiaires, finance et administration* » (13%), « *Spécialistes en administration d'entreprises* » (10%), et « *Professions intermédiaires de la santé* » (7%).
- Pour les « **Troubles musculosquelettiques et autres pathologies rhumatismales** » (802 PRT), les « *Aides de ménage* » (28%), « *Personnel soignant* » (27%) et « *Professions intermédiaires de la santé* » (10%).
- Pour les « **Maladies de la peau** » (442 PRT), le « *Personnel des services directs aux particuliers* » (34%), « *Personnel soignant* » (14%) et « *Aides de ménage* » (14%).
- Pour les « **Maladies respiratoires** » (226 PRT), les « *Aides de ménage* » (20%), « *Personnel des services directs aux particuliers* » (19%), et « *Commerçants et vendeurs* » (7%).

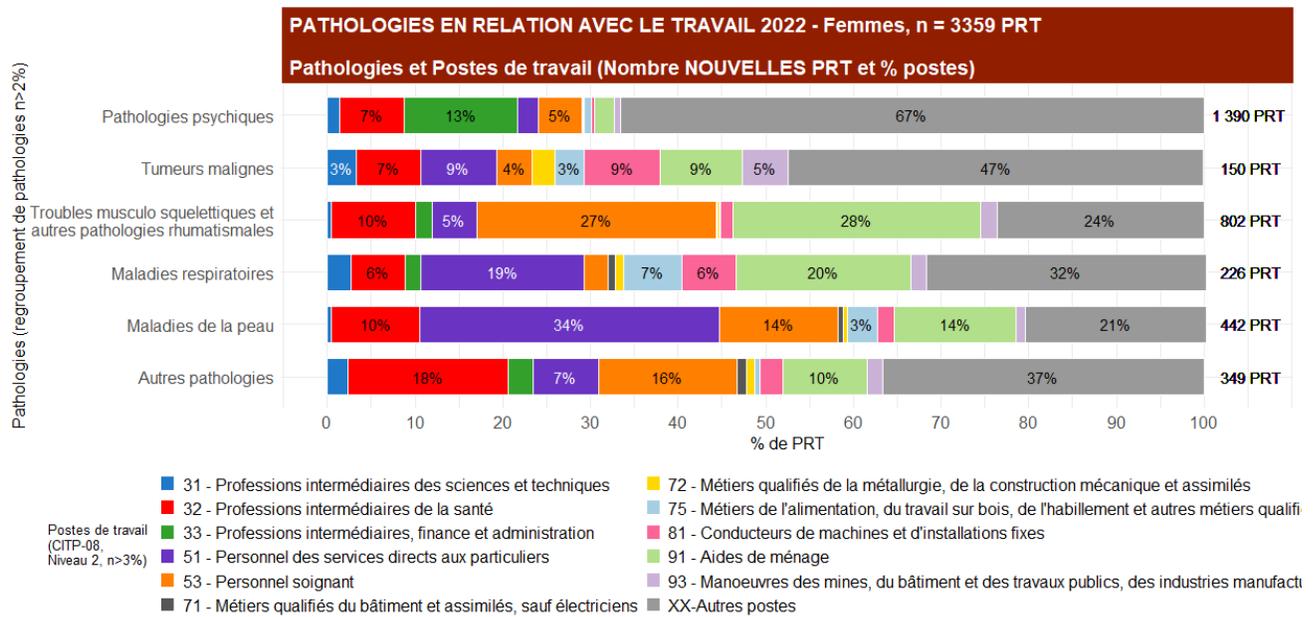


Figure 29 - Postes de travail (CITP-08 Niveau 2, n > 2%) associés aux nouvelles PRT enregistrées en 2022 chez les femmes, selon la pathologie principale

Les postes de travail les plus fréquemment associés aux nouvelles PRT enregistrées en 2022 chez les hommes, sans considérer la catégorie « Autres postes » qui rassemblent les postes de travail de Niveau 2 de la CITP-08 représentés à moins de 2%, sont (Figure 30) :

- Pour les « **Tumeurs malignes (1 489 PRT)**, les « *Métiers qualifiés de la métallurgie, de la construction mécanique et assimilés* » (23%), « *Métiers qualifiés du bâtiment et assimilés, sauf électriciens* » (22%) et « *Conducteurs de machines et d'installations fixes* » (8%).
- Pour les « **Maladies respiratoires** » (1 112 PRT), les « *Métiers qualifiés du bâtiment et assimilés, sauf électriciens* (27%), « *Métiers qualifiés de la métallurgie, de la construction mécanique et assimilés* » (21%) et « *Aides de ménage* » (20%).
- Pour les « **Pathologies psychiques** » (664 PRT), les « *Professions intermédiaires, finance et administration* » (6%), « *Professions intermédiaires de la santé* » (6%) et « *Spécialistes en administration d'entreprises* » (5%).
- Pour les « **Troubles musculosquelettiques et autres pathologies rhumatismales** » (611 PRT), les « *Métiers qualifiés des bâtiments et assimilés* » (21%), « *Conducteurs de véhicules et d'engins lourds de levage et de manœuvre* » (10%) et « *Métiers qualifiés de métallurgie, de la construction mécaniques et assimilés* » (7%).

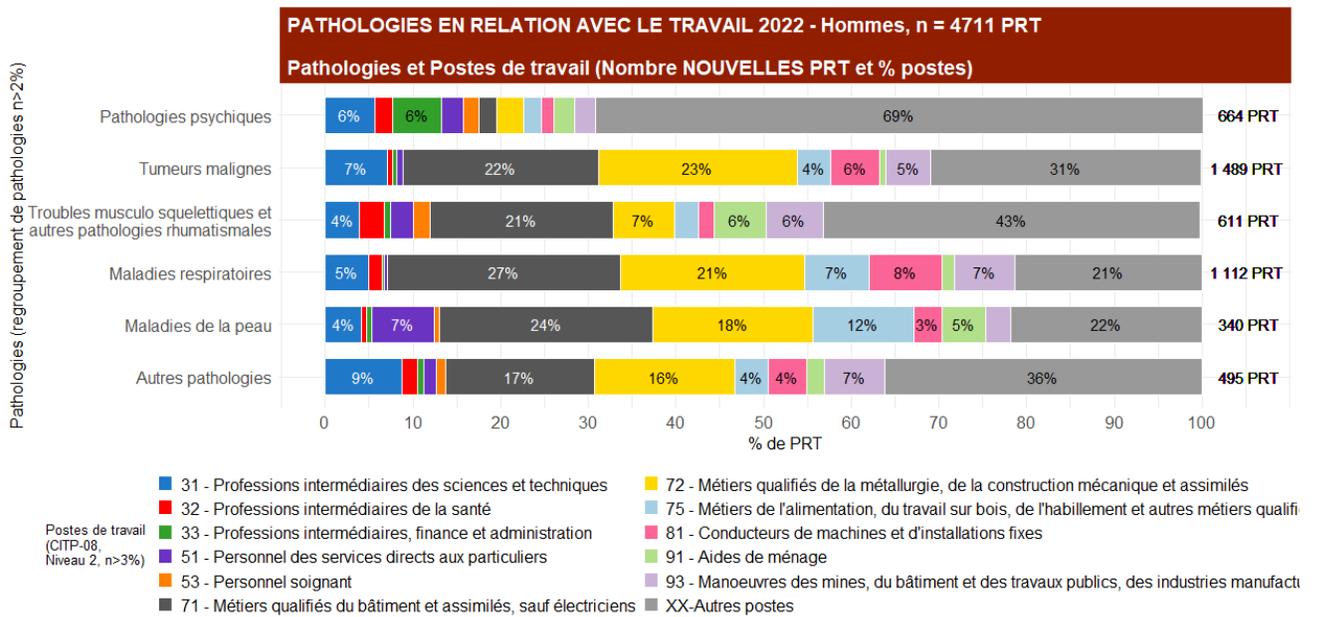


Figure 30 - Postes de travail (CITP-08 Niveau 2, n > 2%) associés aux nouvelles PRT enregistrées en 2022 chez les hommes, selon la pathologie principale

4.4.8 Pathologies principales associées aux nouvelles PRT selon le poste de travail

Le type de pathologie principale associée aux nouvelles PRT en 2022 diffère selon le poste de travail retenu. Ainsi, sans considérer la catégorie « Autres postes » qui rassemblent les postes de travail de Niveau 2 de la CITP-08 représentés à moins de 2% (Figure 31), les PRT en lien avec :

- les « **Métiers qualifiés du bâtiment et assimilés, sauf électriciens** » (**948 PRT**) sont le plus fréquemment associées aux « *Tumeurs malignes* » (35%), les « *Maladies respiratoires* » (31%), les « *Troubles musculosquelettiques et autres pathologies rhumatismales* » (14%).
- les « **Métiers qualifiés de la métallurgie, de la construction mécanique et assimilés** » (**787 PRT**) sont le plus fréquemment associées aux « *Tumeurs malignes* » (43%), les « *Maladies respiratoires* » (30%) et les « *Maladies de la peau* » (8%).
- les « **Aides de ménage** » sont le plus fréquemment associées aux « *Troubles musculosquelettiques et autres pathologies rhumatismales* » (51%), les « *Maladies de la peau* » (15%) et les « *Maladies respiratoires* » (12%).
- le « **Personnel soignant** » (**445 PRT**) sont le plus fréquemment associées aux « *Troubles musculosquelettiques et autres pathologies rhumatismales* » (52%), les « *Pathologies psychiques* » (18%) et les *Maladies de la peau* (14%).
- le « **Personnel des services directs aux particuliers** » (**384 PRT**) sont le plus fréquemment associées aux « *Maladies de la peau* » (46%), les « *Troubles musculosquelettiques et autres pathologies rhumatismales* » (15%) et les « *Pathologies psychiques* » (13%).

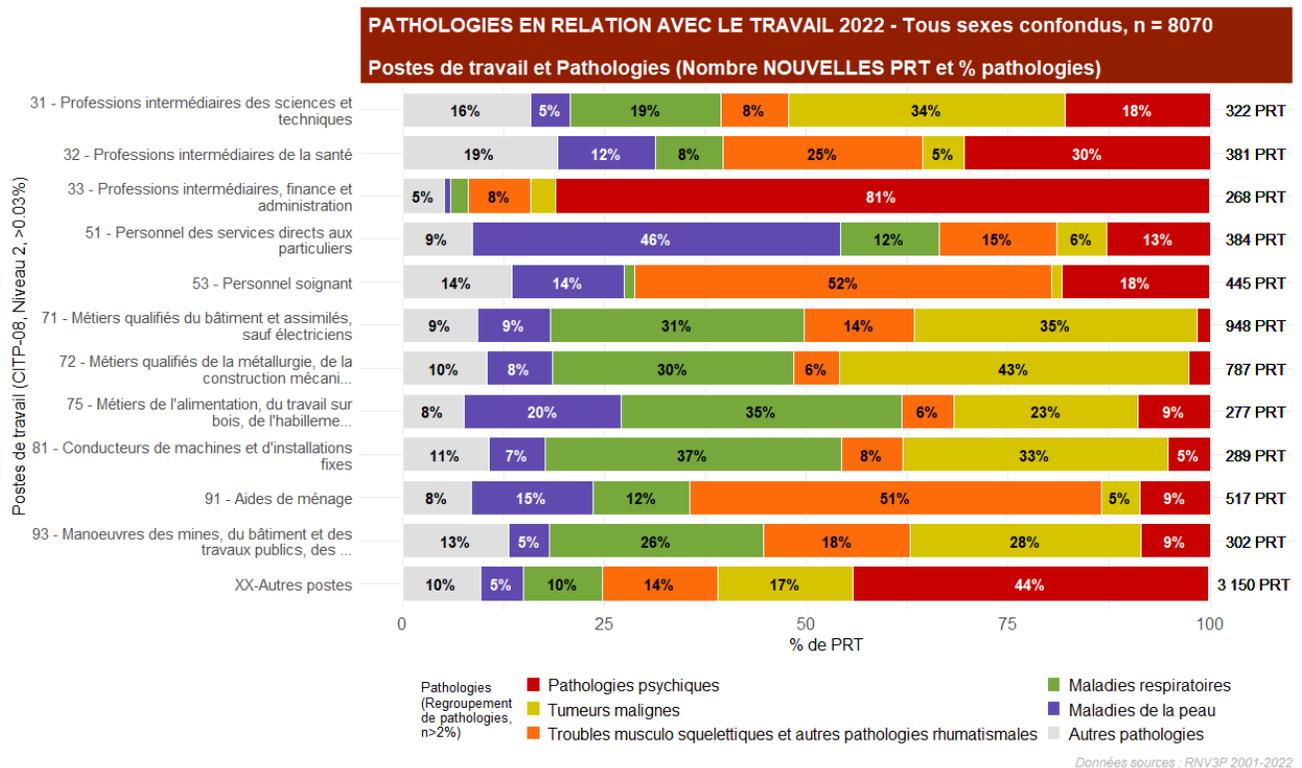


Figure 31 - Pathologies principales (regroupements, n > 3 %) associées aux nouvelles PRT enregistrées en 2022, selon le poste de travail (CITP-08 Niveau 2, n > 2 %)

Sans considérer la catégorie « Autres pathologies » qui rassemblent les pathologies représentées à moins de 3%, les postes de travail les plus fréquemment associés aux nouvelles PRT enregistrées en 2022 chez les femmes, sont (Figure 32) :

- Pour les PRT en lien avec les « **Personnel soignant** » (415 PRT), les « *Troubles musculosquelettiques et autres pathologies rhumatismales* » (53%), les « *Pathologies psychiques* » (17%) et les « *Maladies de la peau* » (14%).
- Pour les PRT en lien avec les « **Aides de ménage** » (411 PRT), les « *Troubles musculosquelettiques et autres pathologies rhumatismales* » (55%), les « *Maladies de la peau* » (15%) et les « *Maladies respiratoires* » (11%).
- Pour les PRT en lien avec les « **Professions intermédiaires de la santé** » (313 PRT), les « *Pathologies psychiques* » (33%), les « *Troubles musculosquelettiques et autres pathologies rhumatismales* » (25%) et les « *Maladies de la peau* » (14%).
- Pour les PRT en lien avec les « **Personnel des services directs aux particuliers** » (305 PRT), les « *Maladies de la peau* » (50%), les « *Maladies respiratoires* » (14%) et les « *Troubles musculosquelettiques et autres pathologies rhumatismales* » (13%).

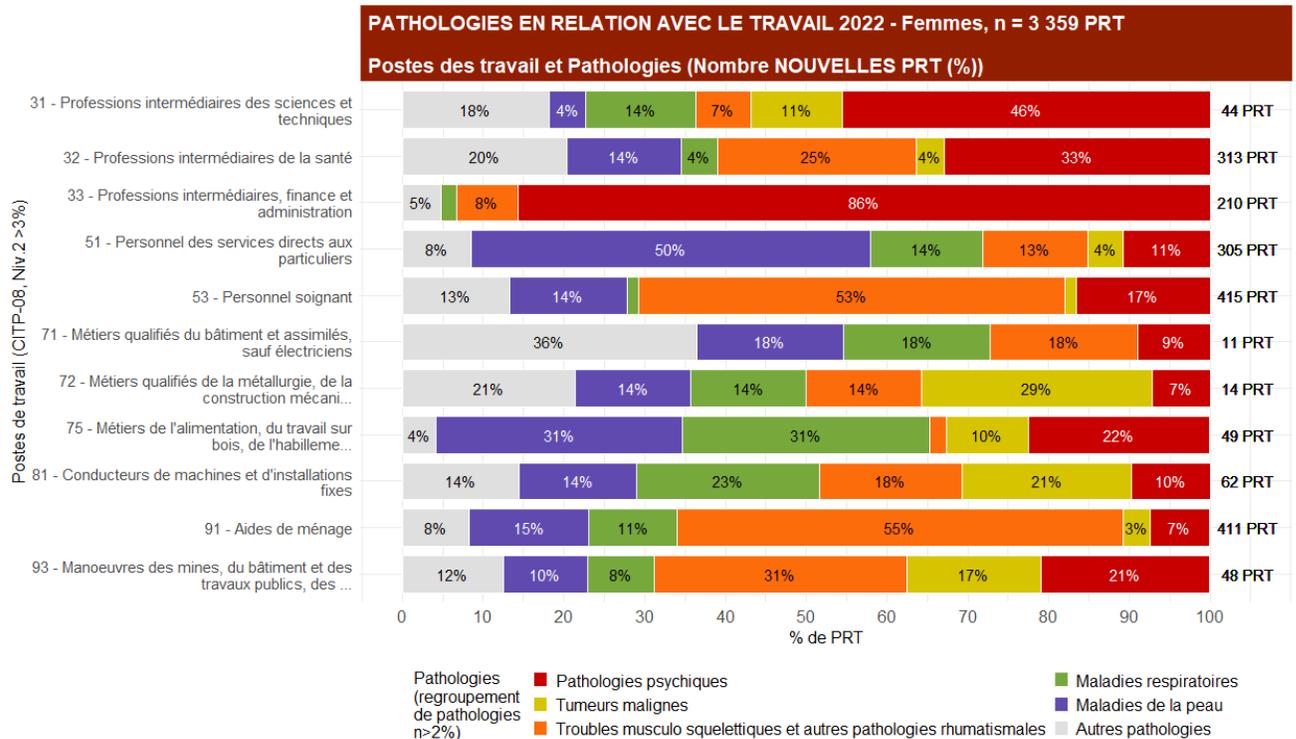


Figure 32 - Pathologies principales (regroupements, n > 3 %) associées aux nouvelles PRT enregistrées en 2022 chez les femmes, selon le poste de travail (CITP-08 Niveau 2, n > 2 %)

Sans considérer la catégorie « Autres pathologies » qui rassemblent les pathologies principales représentées à moins de 3%, les postes de travail les plus fréquemment associés aux nouvelles PRT enregistrées en 2022 chez les hommes, sont (Figure 33) :

- Pour les PRT en lien avec les « **Métiers qualifiés du bâtiment et assimilés, sauf électriciens** » (**937 PRT**), les « *Tumeurs malignes* » (35%), les « *Maladies respiratoires* » (32%), les « *Troubles musculosquelettiques et autres pathologies rhumatismales* » (14%).
- Pour les PRT en lien avec les « **Métiers qualifiés de la métallurgie, de la construction mécanique et assimilés** » (**773 PRT**), les « *Tumeurs malignes* » (44%), les « *Maladies respiratoires* » (30%) et les « *Maladies de la peau* » (8%).
- Pour les PRT en lien avec les « **Professions intermédiaires des sciences et techniques** » (**278 PRT**), les « *Tumeurs malignes* » (38%), les « *Maladies respiratoires* » (19%) et les « *Pathologies psychiques* » (14%).
- Pour les PRT en lien avec les « **Manœuvres des mines, du bâtiment et des travaux publics** » (**254 PRT**), les « *Tumeurs malignes* » (31%), les « *Maladies respiratoires* » (30%) et les « *Troubles musculosquelettiques et autres pathologies rhumatismales* » (16%).

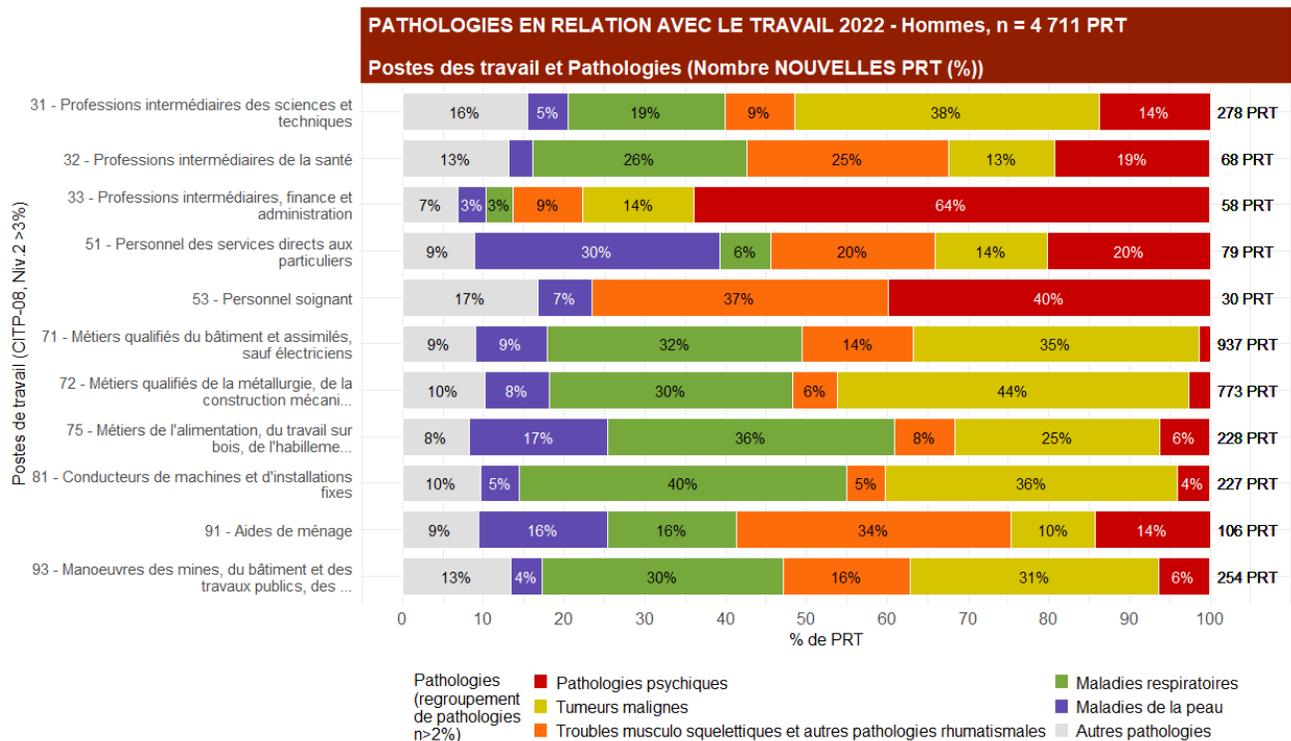


Figure 33 - Pathologies principales (regroupements, n > 3 %) associées aux nouvelles PRT enregistrées en 2022 chez les hommes, selon le poste de travail (CITP-08 Niveau 2, n > 2 %)

4.4.9 Expositions professionnelles associées aux nouvelles PRT en 2022

Note :

Pour cette analyse et pour une meilleure lisibilité des graphiques :

- ↳ Les expositions concernant les agents chimiques, biologiques ou physiques, les facteurs biomécaniques, les roches ou les facteurs organisationnels, relationnels ou éthiques (FORE, incluant les risques psychosociaux) ont été regroupées au niveau 2 du TEP. Seules les expositions dont la fréquence est supérieure à 1% ont été retenues pour la représentation graphique.
- ↳ Les usages et contextes d'exposition ne sont pas systématiquement indiqués.

4.4.9.1 Nombre d'exposition d'imputabilité au moins faible associée aux nouvelles PRT en 2022

En 2022, **15 597 expositions professionnelles** de niveau d'imputabilité au moins faible ont été rapportées pour les 8 070 nouvelles PRT. Ces nouvelles PRT sont majoritairement (à 53%) associées à une seule exposition d'imputabilité au moins faible (Figure 34)¹.

¹ **Note :** selon les recommandations de codage, seules les expositions étant d'intérêt dans la survenue de la pathologie ou pouvant être en lien avec celle-ci sont renseignées par les médecins. Il n'est pas recommandé de relever de manière exhaustive toutes les expositions auxquelles le patient est ou a été exposé.

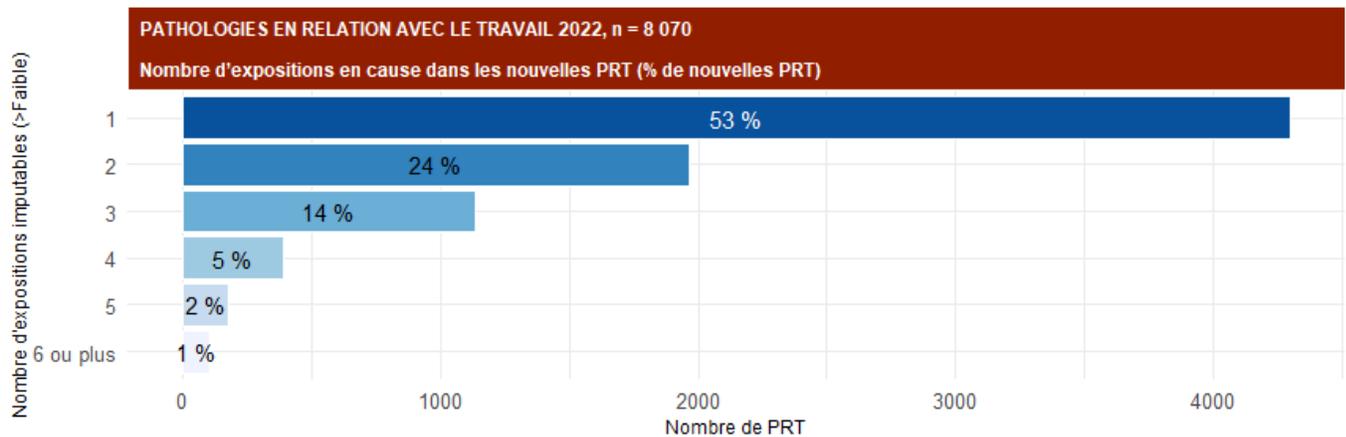


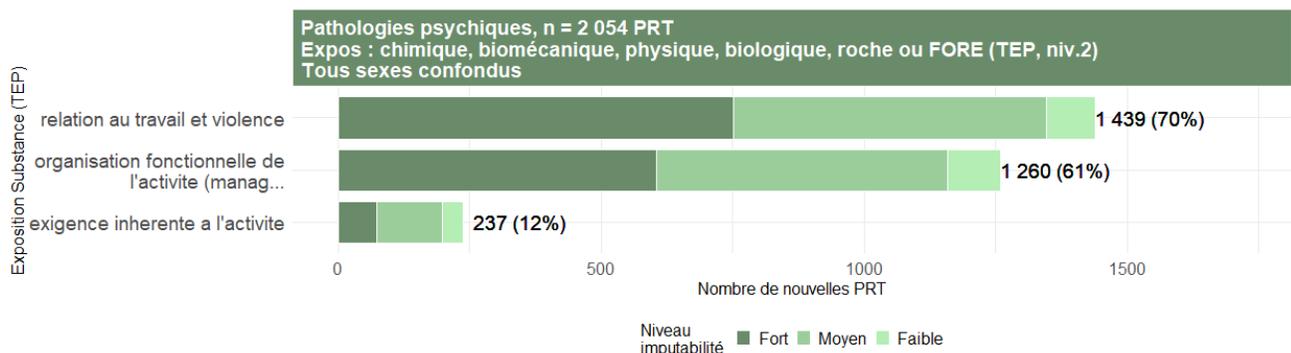
Figure 34 - Nombre d'exposition de niveau d'imputabilité au moins faible associée aux nouvelles PRT enregistrées en 2022

4.4.9.2 Type d'exposition associé aux nouvelles PRT en 2022

4.4.9.2.1 Expositions associées aux PRT de type « Pathologies psychiques »

Les expositions de type « **substance/agent** » les plus fréquemment associées aux nouvelles PRT de type « **Pathologies psychiques** » enregistrées en 2022 (2 054 PRT, soit 25% du total des nouvelles PRT en 2022) sont (Figure 35) :

- **Relation au travail et violence** (rapporté pour 1 439 nouvelles PRT, soit 70%) ;
- **Organisation fonctionnelle de l'activité (management)** (rapporté pour 1 260 nouvelles PRT, soit 61%) ;
- **Exigence inhérente à l'activité** (rapporté pour 237 nouvelles PRT, soit 12%).



Données sources : RNV3P 2001-2022

Figure 35 - Expositions de type « substances/agent » associées aux nouvelles PRT de type « Pathologies psychiques » enregistrées en 2022 et niveau d'imputabilité

4.4.9.2.2 Expositions associées aux PRT de type « Tumeurs malignes »

Les expositions de type « **substance/agent** » les plus fréquemment associées aux nouvelles PRT de type « **Tumeurs malignes** » enregistrées en 2022 (1 639 PRT, soit 20% du total des nouvelles PRT en 2022) sont (Figure 36) :

- **Minéral silicate** (rapporté pour 858 nouvelles PRT, soit 52%) ;

- **Roche sédimentaire** (rapporté pour 298 nouvelles PRT, soit 18%) ;
- **Hydrocarbure aromatique et dérivé** (rapporté pour 236 nouvelles PRT, soit 14%) ;

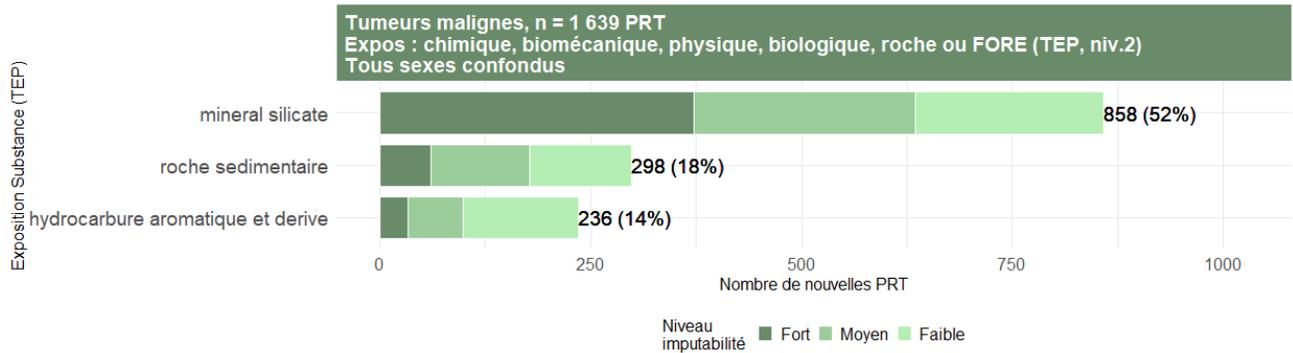


Figure 36 - Expositions de type « substances/agent » associées aux nouvelles PRT de type « Tumeurs malignes » enregistrées en 2022 et niveau d'imputabilité

Les expositions de type « **usage/contexte d'exposition** » les plus fréquemment associées aux nouvelles PRT de type « **Tumeurs malignes** » enregistrées en 2022 sont (Figure 36) :

- **Fumée et gaz de soudage** (rapporté pour 194 nouvelles PRT, soit 12%) ;
- **Diesel, gaz d'échappement** (rapporté pour 99 nouvelles PRT, soit 6%) ;
- **Produit pesticide (biocide, insecticide, rodenticide, fongicide, engrais)** (rapporté pour 133 PRT, soit 8%) ;

4.4.9.2.3 Expositions associées aux PRT de type « Troubles musculosquelettiques et autres pathologies rhumatismales »

Les expositions de type « **substance/agent** » les plus fréquemment associées aux nouvelles PRT de type « **Troubles musculosquelettiques et autres pathologies rhumatismales** » enregistrées en 2022 (1 413 PRT, soit 18% du total des nouvelles PRT en 2022) sont (Figure 37) :

- **Mouvement répétitif** (rapporté pour 685 nouvelles PRT, soit 48%) ;
- **Posture** (rapporté pour 524 nouvelles PRT, soit 37%) ;
- **Travail avec force** (rapporté pour 479 nouvelles PRT, soit 34%).

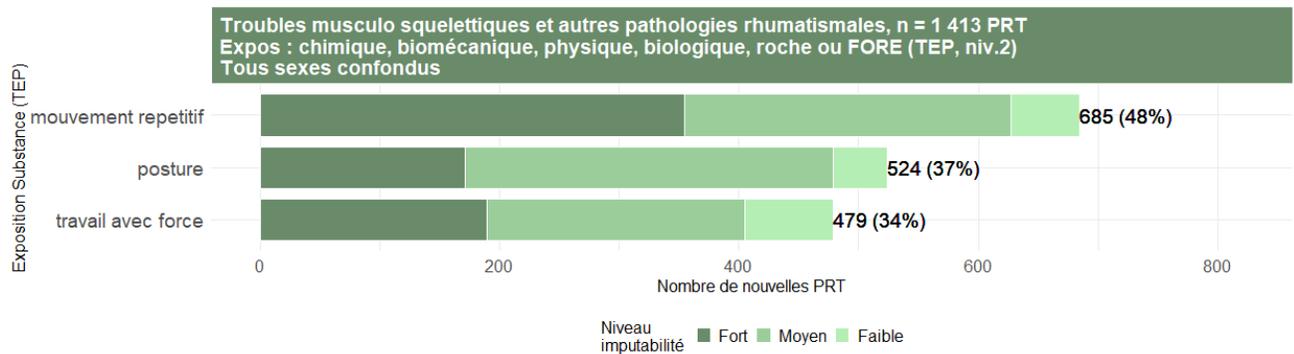


Figure 37 - Expositions de type « substance/agent » associées aux nouvelles PRT de type « Troubles musculosquelettiques et autres pathologies rhumatismales » et niveau d'imputabilité

4.4.9.2.4 Expositions associées aux PRT de type « Maladies respiratoires »

Les expositions de type « substance/agent » les plus fréquemment associées aux nouvelles PRT de type « Maladies respiratoires » enregistrées en 2022 (1 338 PRT, soit 17% du total des nouvelles PRT en 2022) sont (Figure 38) :

- **Minéral silicate** (rapporté pour 630 nouvelles PRT, soit 47%) ;
- **Roche sédimentaire** (rapporté pour 289 nouvelles PRT, soit 22%) ;
- **Arbre et plante** (rapporté dans 61 nouvelles PRT soit 5%) ;

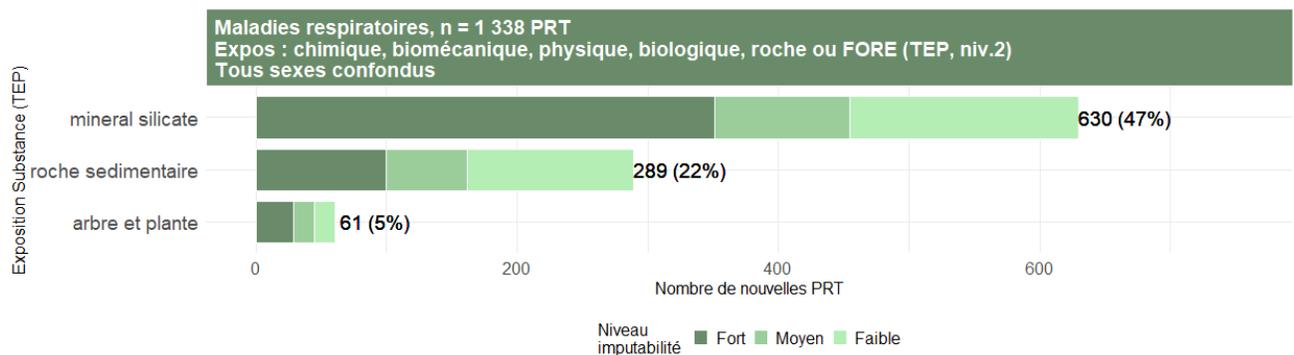


Figure 38 - Expositions de type « substance/agent » associées aux nouvelles PRT de type « Maladies respiratoires » enregistrées en 2022 et niveau d'imputabilité

4.4.9.2.5 Expositions associées aux PRT de type « Maladies de la peau »

Les expositions de type « substance/agent » les plus fréquemment associées aux nouvelles PRT de type « Maladies de la peau » enregistrées en 2022 (782 PRT, soit 10% du total des nouvelles PRT en 2022) sont (Figure 39) :

- **Nickel et ses composés inorganiques** (rapporté pour 53 nouvelles PRT, soit 7%) ;
- **Soufre et ses composés inorganiques** (rapporté pour 45 nouvelles PRT, soit 6%) ;
- **Ester aliphatique** (rapporté pour 40 nouvelles PRT, soit 5%).

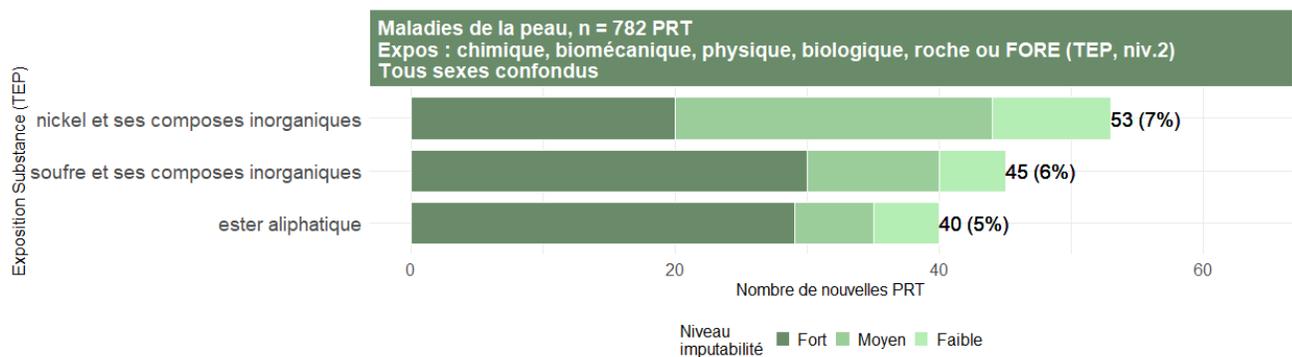


Figure 39 - Expositions de type « substance/agent » associées aux nouvelles PRT de type « Maladies de la peau » enregistrées en 2022 et niveau d'imputabilité

Les expositions de type « usage/contexte d'exposition » les plus fréquemment associées aux nouvelles PRT de type « Maladies de la peau » enregistrées en 2022 sont :

- **Contact répété avec l'eau** (rapporté dans 114 nouvelles PRT, soit 15%) ;
- **Protection des mains, gant** (rapporté dans 107 nouvelles PRT, soit 14%) ;
- **Détergent désinfectant pour locaux (sols, murs, surfaces) domestiques et professionnels** (rapporté dans 66 nouvelles PRT, soit 8%) ;

4.5 AVIS DE COMPATIBILITE EN SANTE-TRAVAIL RENDUS EN 2022

L'ensemble des PS pour lesquels un avis sur le maintien, le retour en emploi ou sur l'orientation professionnelle a été formulé en 2022 sont décrits, quel que soit le classement du PS (PRT, PRE, PCST, ni PRT ni PRE, Absence de pathologie).

Note : lorsque le poste de travail n'a pas été précisé (« Poste de travail sans précision ») cela signifie que l'avis de compatibilité formulé concerne n'importe quel métier exercé ou envisagé.

4.5.1 Age et sexe des patients concernés par des PS avec avis de compatibilité Santé-Travail rendus en 2022

Le Tableau 4 détaille l'âge et le sexe des patients concernés par les **10 256 PS pour lesquels un avis de compatibilité en Santé-Travail a été formulé en 2022** (5 134 PS chez des femmes (50%) et 5 122 PS chez des hommes (50%)). L'âge moyen de ces patients est de 45,3 ans (45,7 ans pour les PS chez des femmes et 44,9 ans pour les PS chez des hommes).

Tableau 4. Age et sexe des patients rattachés aux PS avec avis de compatibilité Santé-Travail en 2022

	Femme N = 5134 (50%)	Homme N = 5122 (50%)	Total N = 10256 (100%)
Age (ans)			
Moyenne (Ecart-type)	45,7 (±11,4)	44,9 (±13,2)	45,3 (±12,3)
Médiane	48	48	48
Min - Max*	[13-77]	[9-86]	[9-86]

	Femme N = 5134 (50%)	Homme N = 5122 (50%)	Total N = 10256 (100%)
Catégorie d'âge (ans)			
(0,10]*	0 (0 %)	3 (100 %)	3 (100 %)
(10,20]	141 (28 %)	369 (72 %)	510 (100 %)
(20,30]	485 (51 %)	457 (49 %)	942 (100 %)
(30,40]	901 (52 %)	834 (48 %)	1 735 (100 %)
(40,50]	1 481 (53 %)	1 303 (47 %)	2 784 (100 %)
(50,60]	1 858 (50 %)	1 858 (50 %)	3 716 (100 %)
(60,70]	264 (50 %)	269 (50 %)	533 (100 %)
(70,80]	4 (13 %)	26 (87 %)	30 (100 %)
(80,90]	0 (0 %)	3 (100 %)	3 (100 %)
(90,100]	0 (0 %)	0 (0 %)	0 (100 %)

*L'âge minimum s'explique par la venue en consultation d'enfants scolarisés pour un avis d'orientation professionnelle.

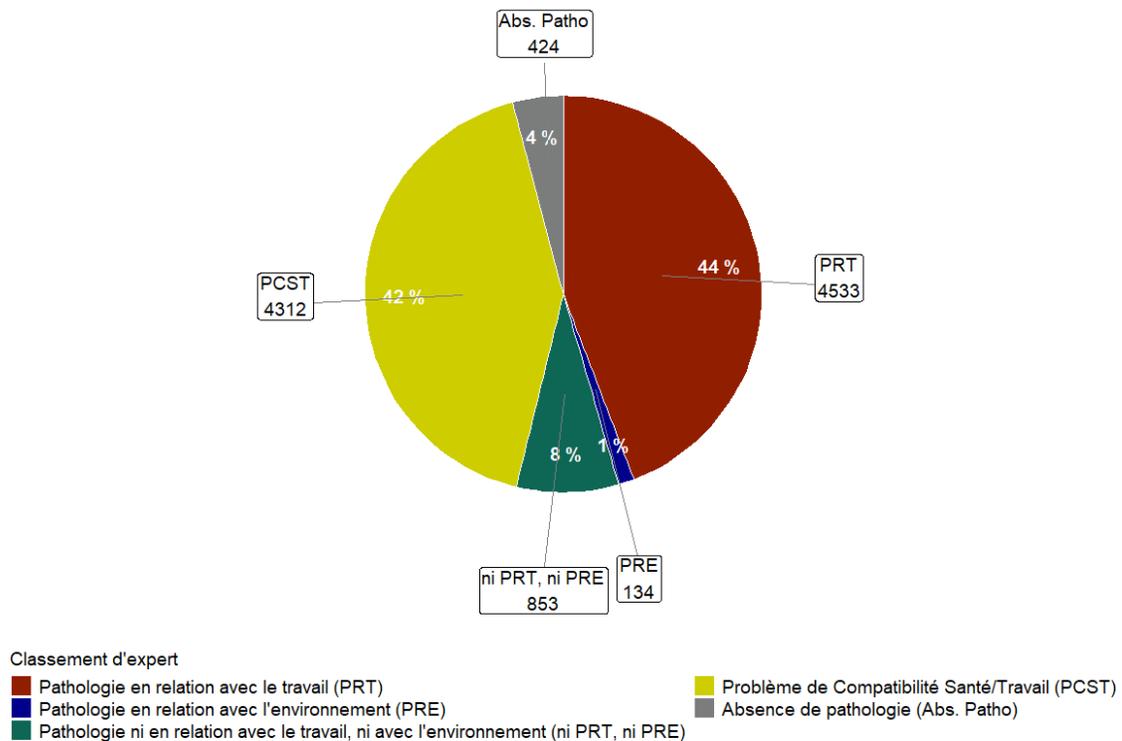
4.5.2 Type d'avis de compatibilité Santé-Travail rendus en 2022

La majorité des avis de compatibilité en Santé-Travail formulés en 2022 sont des avis de maintien ou de retour en emploi (8 314 PS, soit 81% des PS pour lesquels un avis de compatibilité Santé-Travail a été rendu), suivi d'avis d'orientation professionnelle (1 253 PS, soit 12%). Dans 581 PS, soit 6% d'avis de compatibilité en Santé-Travail, le type d'avis rendu n'est pas précisé.

4.5.3 Classement des PS avec avis de compatibilité en Santé-Travail en 2022

La majorité des 8 314 PS pour lesquels un avis de compatibilité en Santé-Travail a été formulé ont été classés en « PRT » (4 533 PRT, soit 44%). 4312 PS (soit 42 %) ont été classés en « PCST » ce qui signifie que le questionnement principal du PS est la compatibilité entre l'état de santé du patient et un poste occupé ou envisagé, 853 PS (soit 8%) ont été classés en « ni PRT ni PRE », 424 PS (soit 4%) ont été classés en « Absence de pathologie » et 134 PS (soit 1%) ont été classés en « PRE » (Figure 40).

PS avec avis de compatibilité Santé/Travail 2022, n = 10256
Selon le classement d'expert du PS (%)



Données sources : RNV3P 2001-2022

Figure 40 - Classement des PS pour lesquels un avis de compatibilité Santé-Travail a été rendu en 2022

4.5.4 Postes de travail associés aux PS avec avis de compatibilité Santé-Travail rendu en 2022

Les postes de travail (CITP-08, Niveau 2, n > 2%) les plus fréquemment associés aux 10 256 PS avec avis de compatibilité en Santé-Travail rendus en 2022 sont (Figure 41) :

- Les « **Aides de ménage** » (804 PS, soit 10% des PS ayant fait l'objet d'avis de compatibilité en Santé-Travail) ;
- Le « **Personnel soignant** » (760 PS, soit 9%) ;
- Les « **Métiers qualifiés du bâtiment et assimilés, sauf électriciens** » (591 PS, soit 7%) ;
- Les « **Personnel des services directs aux particuliers** » (500 PS, soit 6%) ;
- Les « **Professions intermédiaires de la santé** » (495 PS, soit 6%).

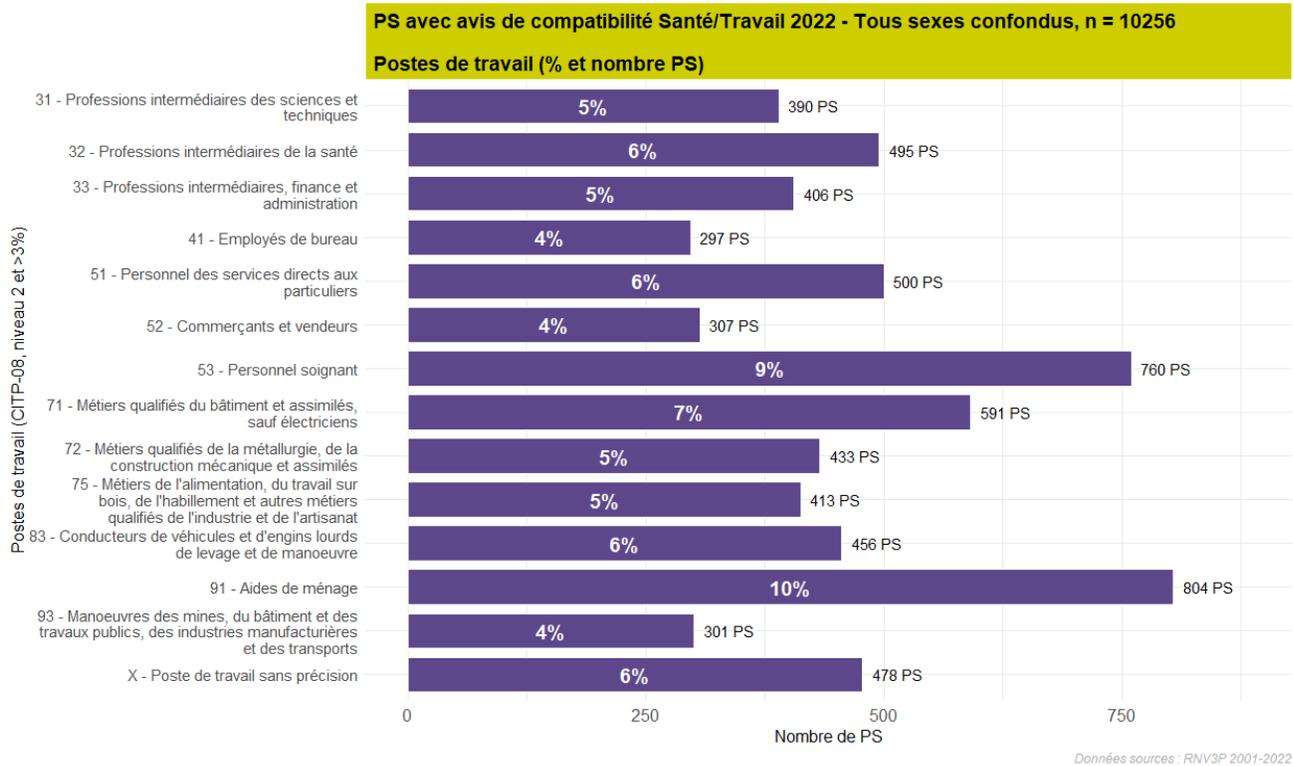
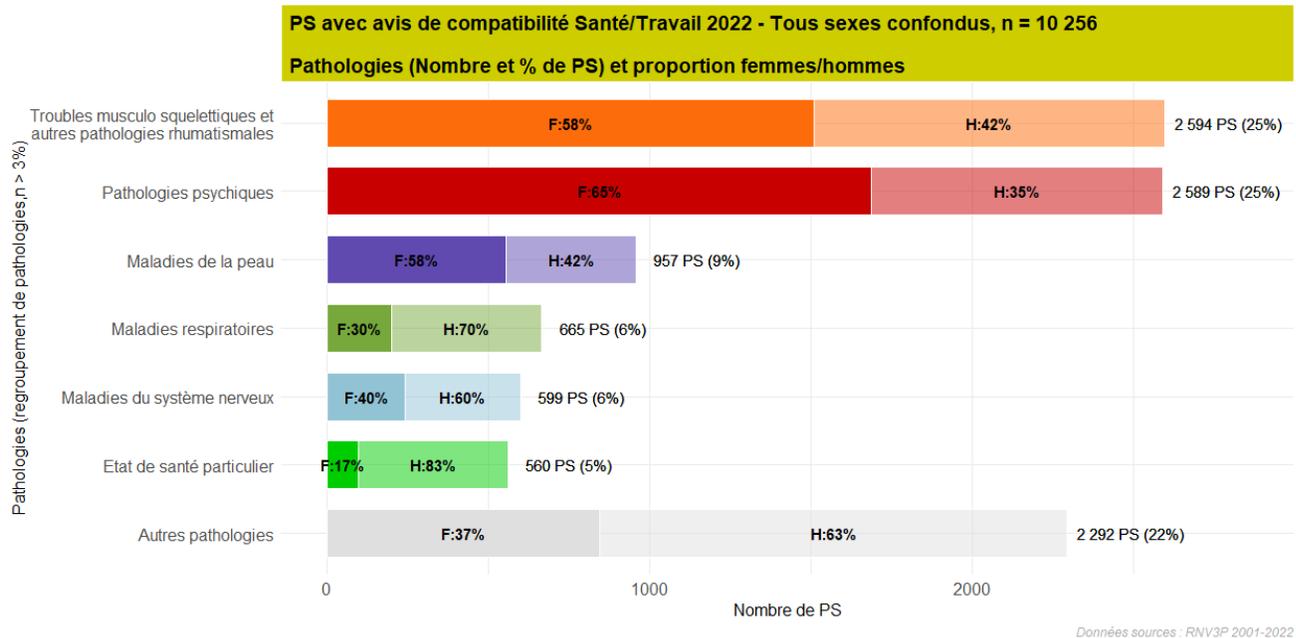


Figure 41 - Postes de travail (CITP-08, Niveau 2, n > 2%) les plus fréquemment associés aux PS avec avis de compatibilité Santé-Travail rendus en 2022

4.5.5 Pathologies principales associées aux PS avec avis de compatibilité Santé-Travail rendus en 2022

Les pathologies principales (regroupements, n > 3%) les plus fréquemment associées aux 10 256 PS avec avis de comptabilité en Santé-Travail rendus en 2022 sont (Figure 42) :

- Les « **Troubles musculosquelettiques et autres pathologies rhumatismales** » (2 594 PS, soit 25%) ;
- Les « **Pathologies psychiques** » (2 589 PS, soit 25%) ;
- Les « **Maladies de la peau** » (957 PS, soit 9%) ;
- Les « **Maladies respiratoires** » (665 PS, soit 6%) ;
- Les « **Maladies du système nerveux** » (599 PS, soit 6%).



Note de lecture :

- 2 594 problèmes de santé avec avis de compatibilité Santé-Travail rendus en 2022 concernant des « Troubles musculosquelettiques et autres pathologies rhumatismales », représentant 25% des problèmes de compatibilité Santé/travail enregistrés en 2022.
- 58% de ces 2 594 problèmes de santé de type « Troubles musculosquelettiques et autres pathologies rhumatismales » concernent les femmes (F) et 42% les hommes (H).

Figure 42 - Pathologies principales (regroupements, n > 3%) les plus fréquemment associées aux PS avec avis de compatibilité Santé-Travail rendus en 2022 et proportion femmes/hommes

Les pathologies principales les plus fréquemment associées aux PS avec avis de comptabilité en Santé-Travail rendus en 2022 chez les femmes sont (Figure 43) :

- Les « **Pathologies psychiques** » (1 687 PS, soit 33%) ;
- Les « **Troubles musculosquelettiques et autres pathologies rhumatismales** » (1 510 PS, soit 29%) ;
- Les « **Maladies de la peau** » (554 PS, soit 11%) ;
- Les « **Maladies du système nerveux** » (241 PS, soit 5%) ;
- Les « **Maladies respiratoires** » (200 PS, soit 4%).

Les pathologies principales les plus fréquemment associées aux PS avec avis de comptabilité en Santé-Travail rendus en 2022 chez les hommes sont (Figure 43) :

- Les « **Troubles musculosquelettiques et autres pathologies rhumatismales** » (1 084 PS, soit 21%) ;
- Les « **Pathologies psychiques** » (902 PS, soit 18%) ;
- Les « **Maladies de la peau** » (554 PS, soit 11%) ;
- Les « **Maladies respiratoires** » (465 PS, soit 9%) ;
- Un « **Etat de santé particulier** » (463 PS, soit 9%).

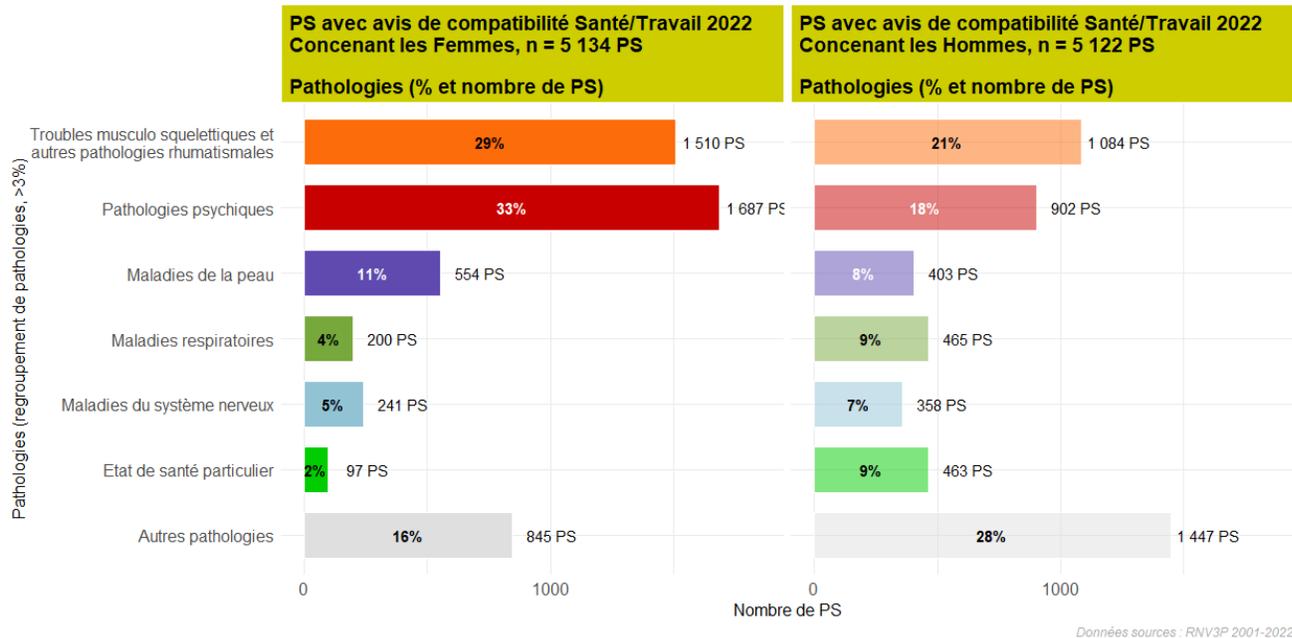


Figure 43 - Pathologies principales (regroupements, n > 3%) associées aux PS avec avis de compatibilité Santé-Travail rendus en 2022, selon le sexe.

4.5.5.1 Pathologies principales associées aux PS de type « Troubles musculosquelettiques et autres pathologies rhumatismales » avec avis de compatibilité Santé-Travail rendus en 2022

Les trois pathologies les plus fréquemment associées aux PS de type « **Troubles musculosquelettiques et autres pathologies rhumatismales** » avec avis de compatibilité Santé-Travail rendus en 2002 sont :

- Les « **Dorsalgies** » (750 PS, soit 29%) ;
- Les « **Lésions de l'épaule** » (486 PS, soit 19%) ;
- Les « **Autres enthésopathies** » (190 PS, soit 7%).

4.5.5.2 Pathologies principales associées aux PS de type « Pathologies psychiques » avec avis de compatibilité Santé-Travail rendus en 2022

Les trois pathologies les plus fréquemment associées aux PS de type « **Pathologies psychiques** » avec avis de compatibilité Santé-Travail rendus en 2002 sont :

- Les « **Episodes dépressifs** » (1 146 PS, soit 44%) ;
- Les « **Autres troubles anxieux** » (824 PS soit 32%) ;
- La « **Réaction à un facteur de stress sévère, et troubles de l'adaptation** » (367 PS, soit 14%).

4.5.5.3 Pathologies principales associées aux PS de type « Maladies de la peau » avec avis de compatibilité Santé-Travail rendus en 2022

Les trois pathologies les plus fréquemment associées aux PS de type « **Maladies de la peau** » avec avis de compatibilité Santé-Travail rendus en 2002 sont :

- La « **Dermite allergique de contact** » (333 PS, soit 35%) ;
- La « **Dermite irritante de contact** » (224 PS, soit 23%) ;
- La « **Dermite atopique** » (140 PS, soit 15%).

4.5.5.4 Pathologies principales associées aux PS de type « Maladies respiratoires » avec avis de compatibilité Santé-Travail rendus en 2022

Les trois pathologies les plus fréquemment associées aux PS de type « **Maladies respiratoires** » avec avis de compatibilité Santé-Travail rendus en 2002 sont :

- L'« **Asthme** » (246 PS, soit 37%) ;
- La « **Rhinite allergique et vasomotrice** » (57 PS, soit 9%) ;
- Les « **Plaques pleurales** » (55 PS, soit 8%).

4.5.5.5 Pathologies principales associées aux PS de type « Maladies du système nerveux » avec avis de compatibilité Santé-Travail rendus en 2022

Les trois pathologies les plus fréquemment associées aux PS de type « **Maladies du système nerveux** » avec avis de compatibilité Santé-Travail rendus en 2002 sont :

- L'« **Epilepsie** » (223 PS, soit 37%) ;
- La « **Sclérose en plaques** » (73 PS, soit 12%) ;
- La « **Paraplégie et tétraplégie** » (44 PS, soit 7%).

4.5.5.6 Pathologies principales associées aux PS de type « Etat de santé particulier » avec avis de compatibilité Santé-Travail rendus en 2022

Les trois pathologies les plus fréquemment associées aux PS de type « **Etat de santé particulier** » avec avis de compatibilité Santé-Travail rendus en 2002 sont :

- Un « **Examen spécial de dépistage d'autres maladies et états pathologiques** » (303 PS, soit 54%) ;
- Un « **Examen général de routine d'une sous-population** » (139 PS, soit 25%) ;
- Une « **Mise en observation et examen médical pour suspicion de maladies** » (44 PS, soit 7%).

4.6 DEPISTAGE D’AFFECTIONS EN LIEN AVEC L’EXPOSITION PROFESSIONNELLE EN 2022

L’activité de dépistage d’affections en lien avec l’exposition professionnelle peut consister :

- à un suivi post-exposition (SPE) : le médecin identifie une ou plusieurs exposition(s) professionnelle(s) nécessitant un suivi médical des patients exposés ;
- à un suivi post-profession (SPP) : le médecin identifie une ou plusieurs exposition(s) professionnelle(s) nécessitant un suivi médical des patients ayant été exposés au cours de leur carrière professionnelle ;
- à la surveillance médicale d’une population exposée à une ou des nuisance(s) spécifique(s), du fait de leur poste de travail (« Groupe spécifique »).

En 2022, 1909 PS en lien avec cette activité de dépistage ont été enregistrés. Ces PS ont été identifiés soit grâce au motif de consultation « Surveillance systématique » (SPP, SPE, Groupe spécifique), soit car ils sont associés à une pathologie principale correspondant à un « Examen spécial de dépistage » (Z12- *Examen spécial de dépistage des tumeurs et code fils* ou Z13 - *Examen spécial de dépistage d'autres maladies et états pathologiques et code fils*)².

Parmi ces PS, seuls ceux associés soit à une exposition dont la fréquence est supérieure à 5%, soit à une exposition de type **Plomb, Poussières de bois, Silice, Amiante, Rayonnement ionisant, Bruit ou Fumée et gaz de soudage** ont été retenus. **1 780 PS** ont été identifiés de la sorte, soit 80% des PS issus de l’activité de dépistage globale des CCPPE.

4.6.1 Age et sexe des patients concernés par un PS en lien avec un dépistage

Le Tableau 5 détaille l’âge et le sexe des patients concernés par les PS en lien avec une dépistage d’affections professionnelles en 2022.

Tableau 5. Age et sexe des patients des PS vus en 2022 dans le cadre d’un dépistage

	Femme n = 181 (10%)	Homme n = 1599 (90%)	Total n = 1780
Age (ans)			
Moyenne (± Ecart-type)	59,9 (±10,3)	59,6 (±9,0)	59,6 (±9,2)
Médiane	61	59	59
Min - Max	[16-84]	[18-93]	[16-93]

² Les pathologies codées en Z03, Z01, Z00 ont été regroupées sous le code « Z13 - Examen spécial de dépistage d’autres maladies et états pathologiques ».

4.6.2 Principales expositions associées aux PS en lien avec l'activité de dépistage d'affections professionnelles en 2022

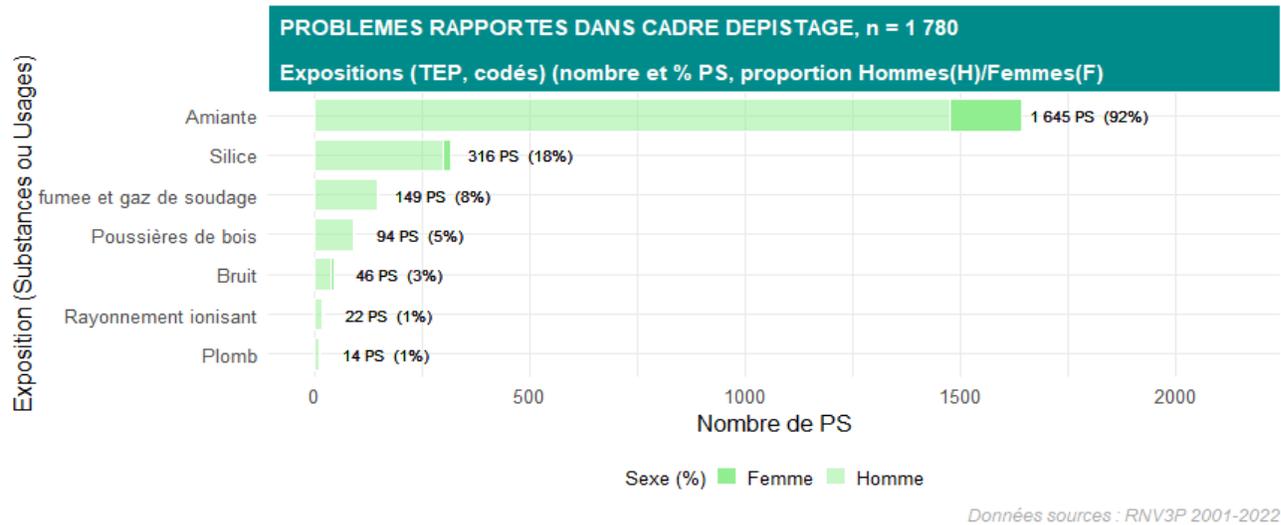


Figure 44 - Principales expositions (n > 3%) des PS en lien avec l'activité de dépistage d'affections professionnelles en 2022

4.6.3 Classement des PS en lien avec l'activité de dépistage d'affections professionnelles en 2022

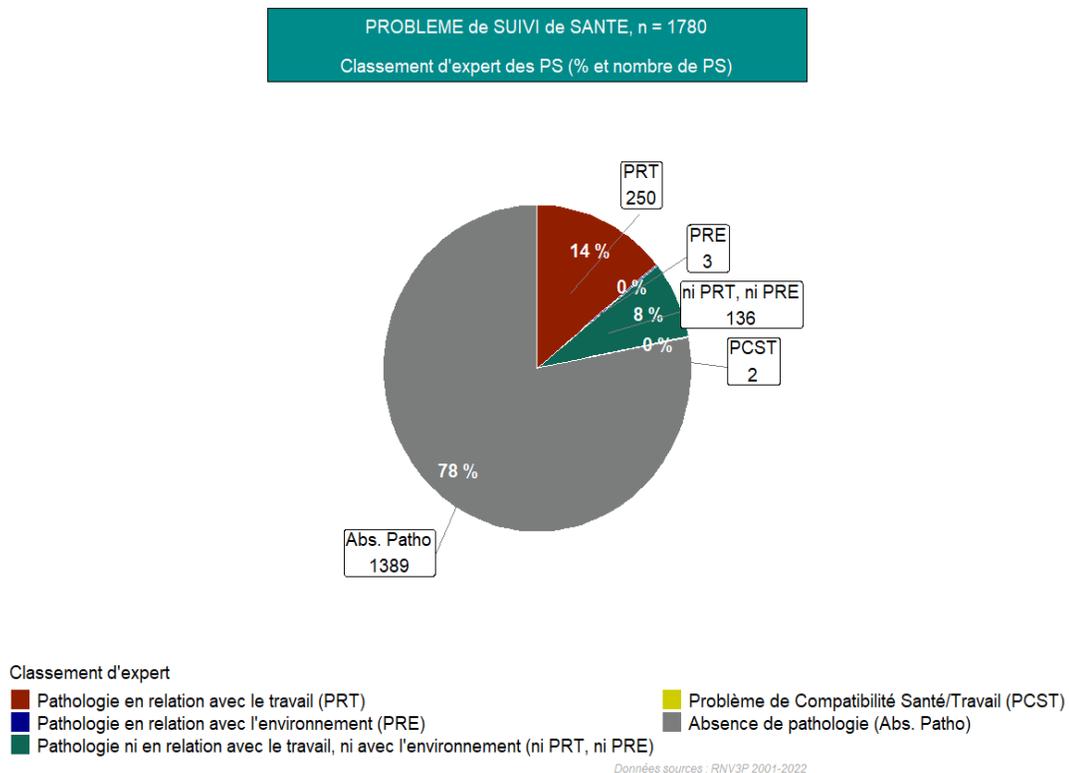


Figure 45 - Classement des PS en lien avec l'activité de dépistage en 2022

4.6.4 Pathologies associées aux PS en lien avec l'activité de dépistage d'affections professionnelles en 2022 (n = 1 780)

En 2022, les PS de type « suivi de santé » en lien avec l'activité de dépistage se répartissent de la façon suivante selon les principales expositions professionnelles des patients (> 1%) justifiant un suivi médical :

- Sur les 1645 PS en lien avec un dépistage d'affections liées à l'**amiante**, 677 PS (41%) renseignent une affection ou des résultats anormaux d'imagerie ;
- Sur les 46 PS en lien avec un dépistage d'affections liées au **bruit**, 26 PS (56%) renseignent une affection ;
- Sur les 14 PS en lien avec un dépistage d'affections liées au **plomb**, 1 PS (7%) renseigne une affection ;
- Sur les 94 PS en lien avec un dépistage d'affections liées aux **poussières de bois**, 32 PS (34%) renseignent une affection ou des résultats anormaux d'imagerie ;
- Sur les 22 PS en lien avec un dépistage d'affections liées aux **rayonnements ionisants**, 7 PS (32%) renseignent une affection ou des résultats anormaux d'imagerie ;
- Sur les 316 PS en lien avec un dépistage d'affections liées à la **silice**, 130 PS (41%) renseignent une affection ou des résultats anormaux d'imagerie ;
- Sur les 149 PS en lien avec un dépistage d'affections liées aux **fumées et gaz de soudage**, 56 PS (38%) renseignent une affection ou des résultats anormaux d'imagerie.

4.7 PATHOLOGIE EN RELATION AVEC L'ENVIRONNEMENT EN 2022

4.7.1 Age et sexe des patients concernés par des PRE enregistrées en 2022

Le Tableau 6 détaille l'âge et le sexe des patients concernés par les 663 PRE vues (nouvelles PRE et PRE revues) en 2022. Ces patients ont un âge moyen de 49,6 ans (48,9 ans pour les femmes et 50,7 ans pour les hommes).

Tableau 6. Age et sexe des patients concernés par les PRE vues en 2022

Variables	Femme n = 430 (65%)	Homme n = 233 (35%)	Total n = 663 (100%)
Age			
Moyenne (Ecart-type)	48,9 (±17.3)	50,7 (±17.8)	49,6 (±17.5)
Médiane	49	50	49
Min - Max	[9-95]	[9-87]	[9-95]

4.7.2 Pathologies principales associées aux PRE vues en 2022

Note : Pour une meilleure lisibilité des graphiques, les classes de pathologies associées aux PRE et dont les pourcentages sont inférieurs à 5% sont regroupées sous la catégorie "Autres pathologies".

En 2022, les 663 PRE vues sont majoritairement associées aux « *Asthme* » (19% des PRE chez les femmes et 19 des PRE chez les hommes) et à une « *Intolérance environnementale idiopathique aux champs électromagnétique* » (17% des PRE chez les femmes et 12% des PRE chez les hommes) (Figure 46).

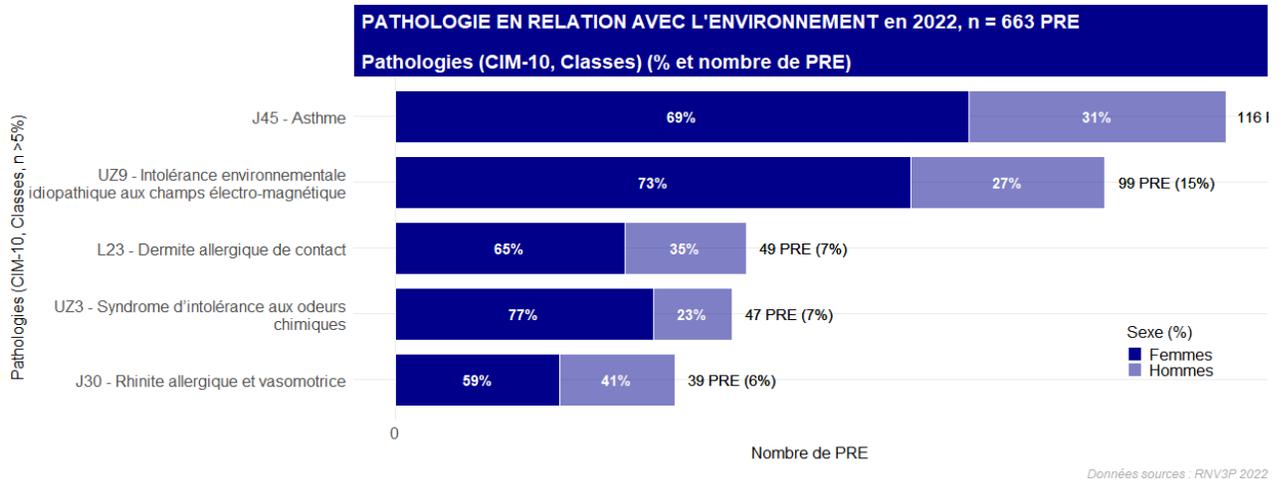


Figure 46 - Pathologies principales (CIM-10, n > 5%) associées aux PRE vues en 2022

4.7.3 Expositions associées aux PRE vues en 2022

En 2022, 1 026 expositions ont été associées aux 663 PRE.

Les expositions de type « **substance/agent** » les plus fréquemment associées sont (Figure 47) :

- « **Rayonnement et champ électromagnétique** » (rapporté dans 130 PRE, soit 20%) ;
- « **Invertébré** » (rapporté dans 110 PRE, soit 17%) ;
- « **Minéral silicate** » (rapporté dans 66 PRE, soit 10%).

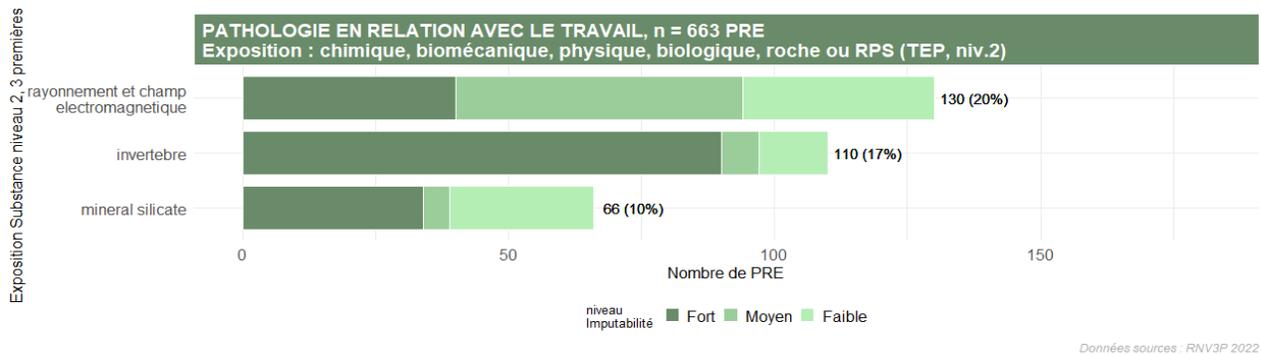


Figure 47 - Expositions de type « substance/agent » (TEP, niv.2) associées aux PRE vues en 2022

Les expositions de type « **usage/contexte** » les plus fréquemment associées sont (Figure 48) :

- **Pollens** (rapporté dans 103 PRE, soit 16%) ;
- **Poil, phanère** (rapporté dans 41 PRE, soit 6%) ;
- **Odeur** (rapporté dans 35 PRE, soit 5%).

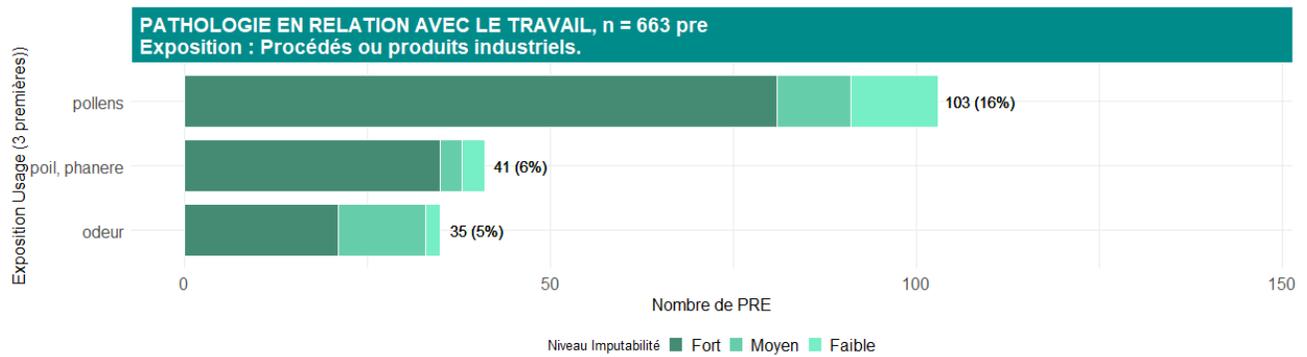


Figure 48 - Expositions de type « usage/contexte » (TEP, niv.2) associées aux PRE vues en 2022

5 ANNEXE : LIBELLE COURT DES REGROUPEMENTS DE PATHOLOGIES AU SEIN DU RNV3P ET CORRESPONDANCE AVEC LA CIM-10

Libellé court	Code CIM-10	Correspondance CIM-10
Pathologies psychiques	F00-F99x	Troubles mentaux et du comportement
	Z73.0	Surmenage
	Z73.3	Stress
Maladies respiratoires	J00-J99	Maladies de l'appareil respiratoire
	R06	Dyspnée
	R05	Toux
Maladies de la peau	L00-L99	Maladies de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané
Troubles musculo squelettiques et autres pathologies rhumatismales	M00-M99x	Maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif
	G56	Syndrome du canal carpien
Tumeurs malignes	C00-D09	Tumeurs malignes ou In-situ
Etat de santé particulier	Z00-Z99x	Facteurs influant sur l'état de santé et motifs de recours aux services de santé (excepté Z73.0-Surmenage et Z73.3-Stress)
Symptômes et résultats anormaux	R00-R99x	Symptômes, signes et résultats anormaux d'examens cliniques et de laboratoire, non classés ailleurs (excepté R05-Toux et R06-Dyspnée)
Maladies du système nerveux	G00-G99x	Maladies du système nerveux (excepté G56- Syndrome du canal carpien)
Maladies infectieuses	A00-B99	Certaines maladies infectieuses et parasitaires
Maladies cardiaques	I00-I99	Maladies de l'appareil circulatoire
Tumeurs bénignes	D10-D48	Tumeurs bénignes
Maladies de l'œil	H00-H59	Maladies de l'oeil et de ses annexes
Maladies de l'oreille	H60-H95	Maladies de l'oreille et de l'apophyse mastoïde
Maladies du sang	D50-D89	Maladies du sang et des organes hématopoïétiques et certains troubles du système immunitaire
Maladies digestives	K00-K93	Maladies de l'appareil digestif
Maladies de l'appareil génito-urinaire	N00-N90	Maladies de l'appareil génito-urinaire
Maladies endocriniennes	E00-E90	Affections de la glande thyroïde
Grossesse, accouchement et puerpéralité	O00-O99	Grossesse, accouchement et puerpéralité

Libellé court	Code CIM-10	Correspondance CIM-10
Certaines affections dans la période périnatale	P00-P96	Certaines affections dont l'origine se situe dans la période périnatale
Malformations congénitales	Q00-Q99	Malformations congénitales et anomalies chromosomiques
Lésions traumatiques, empoisonnements	S00-T98	Lésions traumatiques, empoisonnements et certaines autres conséquences de causes externes
Causes externes de morbidité et de mortalité	V01-Y98	Causes externes de morbidité et de mortalité
Codes d'utilisation particulière	U00-U99	Codes d'utilisation particulière
Autres pathologies	XX	Autres chapitres CIM-10
Codes spécifiques RNV3P	UZ	Codes spécifiques RNV3P